

05 21

06 / Zoom
AMECO PAULY

12 / Interview
CHRISTOPHE HANSEN

18 / Focus
LA RSE : DÉVELOPPEMENT D'UNE
STRATÉGIE RÉSILIENTE POUR
L'ENTREPRISE DE DEMAIN

38 / Bold Innovation
LUXEMBOURG INSTITUTE OF
SCIENCE AND TECHNOLOGY

42 / Carte Blanche
VITO SAVINO



**TERRASSEMENT - TRAVAUX DE VOIRIE - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR ZONES INDUSTRIELLES ET LOTISSEMENTS - BATTAGE DE PALPLANCHES PAR VIBROFONÇAGE
PIEUX FORÉS EN BÉTON ARMÉ - DÉMOLITIONS MÉTALLIQUES ET DE BÉTON ARMÉ
TRAVAUX EN BÉTON ARMÉ - FOURNITURE DE BÉTONS PRÉPARÉS**



BAATZ Constructions Exploitation
Société à responsabilité limitée
1, Breedewues L-1259 SENNINGERBERG
Tél : 42-92-62-1 Fax : 42-92-61

www.baatz.lu



BAATZ
CONSTRUCTIONS
EXPLOITATION



Sommaire

03

Éditorial

06

Zoom

AMECO Pauly

12

Interview

Christophe Hansen

18

Focus

La RSE : Développement d'une stratégie résiliente pour l'entreprise de demain – par Norman Fisch, Secrétaire général de l'INDR

34

Actualités de la FEDIL

Équipe FEDIL renforcée / Rencontre économique francophone / Une rentrée placée sous le signe des objectifs climatiques / DIH ON TOUR : Industry 4.0 comes to you

38

Bold Innovation

Un projet pédagogique de sensibilisation à la 5G initié par le LIST / LIST Tech Day : Une troisième édition réussie

42

Carte Blanche

Les Ateliers Kräizbiere, l'histoire d'un atelier protégé devenu un acteur dynamique de l'économie luxembourgeoise – par Vito Savino, Directeur des Ateliers Kräizbiere

45

Opinion

Les risques d'une réglementation IA trop stricte – par Georges Santer

The European Chips Act: An offensive in terms of technological sovereignty – by Angela Lo Mauro

48

Chronique juridique

La résiliation du contrat de travail avant le commencement du travail – par Phillipe Heck

50

Caricature

51

Publications & positions de la FEDIL

**Devenez l'artisan
de votre avenir
avec un financement solide**

Visitez ing.lu/entreprises-locales



Les silos qui régulent

À la formation d'un nouveau gouvernement, les protagonistes nous annoncent fréquemment qu'ils vont faire tomber les silos dans l'organisation de leur appareil politique et administratif et dans la tête des gens qui y œuvrent et qu'une politique cohérente en résultera. Souvent, l'élan bienfaiteur va jusqu'à la promesse d'une réduction de la charge administrative et d'une accélération des procédures. Depuis la pandémie du Covid-19, accompagnée d'interruptions parfois pénibles de certaines chaînes d'approvisionnement, les responsables politiques sont à la quête de résilience, ce buzzword qui les a encouragés à envisager la réindustrialisation dans notre partie du monde et à y accélérer les transitions technologiques. S'il est vrai qu'on peut observer de réels efforts ou des tentatives d'amélioration dans le sens voulu, on doit tout de même émettre de sérieux doutes en ce qui concerne l'orientation générale des politiques conditionnant la vie des entreprises.

Nous nous devons d'abord d'admettre que les entreprises et leurs salariés ont été bien encadrés et soutenus quand il s'agissait de surmonter la période difficile du Covid-19 avec ses répercussions sanitaires et financières. Malgré cet effort, plusieurs branches économiques sortent affaiblies de cette période difficile. À l'image des entités qui les gouvernent, elles se voient confrontées à un effritement de leurs ressources financières et donc à une détérioration de leur capacité d'investissement. Les interruptions d'approvisionnement persistantes, accompagnées de flambées de prix des énergies et de certaines matières premières, provoquant un renchérissement quasi immédiat des coûts salariaux dans le cas du Grand-Duché, n'arrangent pas les choses.

Certes, l'agenda politique était temporairement dominé par la pandémie et par les nombreuses actions guidées par la volonté de limiter la casse économique et sociale, mais cette expérience ne semble pas avoir inspiré nos gouvernants à questionner une tendance à la surréglementation qui pèse sur nos entreprises et qui s'éloigne de plus en plus des beaux discours du dimanche et des bonnes intentions citées ci-dessus. En réalité, la multiplication et l'accélération des initiatives ou décisions restrictives émanant des différents silos politiques et administratifs ont pris une ampleur telle qu'elle donne le vertige à ceux qui essaient de les suivre et de s'y conformer. Pour illustrer cette rage réglementaire, caractérisée par une méfiance excessive envers le monde des entreprises, les exemples ne manquent pas.

Dès l'avènement des premières percées dans le domaine de l'intelligence artificielle, la priorité de l'action politique ne consistait pas à poser les bases pour un leadership européen en la matière, mais à proposer un cadre restrictif freinant les ardeurs. Si cette volonté d'éviter des excès n'est pas tout à fait injustifiée, elle ne manque pas de nous rappeler les expériences vécues en matière de protection des données, où le carcan a pris une ampleur telle qu'il empêche aujourd'hui un retour des travailleurs au lieu de travail sans cacher leurs identités derrière des masques.

Plutôt que de corriger les excès d'une législation nationale sur le détachement intracommunautaire qui harcèle nos prestataires de service, nos promoteurs de l'idée européenne songent à rajouter une couche de désintégration du marché intérieur avec

une obligation de retraçage des produits importés pour assurer le respect des droits de l'homme dans le monde. À entendre les initiateurs, les infractions aux règles élémentaires des droits de l'homme émanant d'entreprises luxembourgeoises semble avoir pris une envergure telle que le Grand-Duché ne pourra plus attendre l'issue d'une initiative européenne dans ce dossier très complexe qui mérite d'être traité sérieusement et avec recul. Nous suivrons avec grand intérêt les prochains pas de nos responsables politiques. Réussiront-ils à préserver l'intégrité du marché intérieur ou se lanceront-ils dans une véritable course à la réglementation entre Bruxelles et le Marché aux Herbes.

Un dernier exemple illustrant l'appétit insatiable de réglementer et de contrôler la vie des entreprises est en train d'être construit autour de la transition énergétique. Après la définition d'objectifs climatiques particulièrement ambitieux nous aurions souhaité voir le lancement d'initiatives politiques visant à créer un encadrement favorable à la décarbonisation dans les différents secteurs visés par ces objectifs. Or nous constatons qu'une fois de plus, priorité n'est pas donnée à l'action climatique, mais à la définition de règles limitant cette action. Au lieu de favoriser le déploiement de l'hydrogène ou de la biomasse, l'action politique veut fixer les conditions de ce déploiement. Au refus du nucléaire comme énergie de transition s'est ajoutée une position gouvernementale défavorable au captage du carbone. Une fois la forêt des interdictions et obstacles plantée, la voie de la transition énergétique prendra l'allure d'une sortie de labyrinthe.

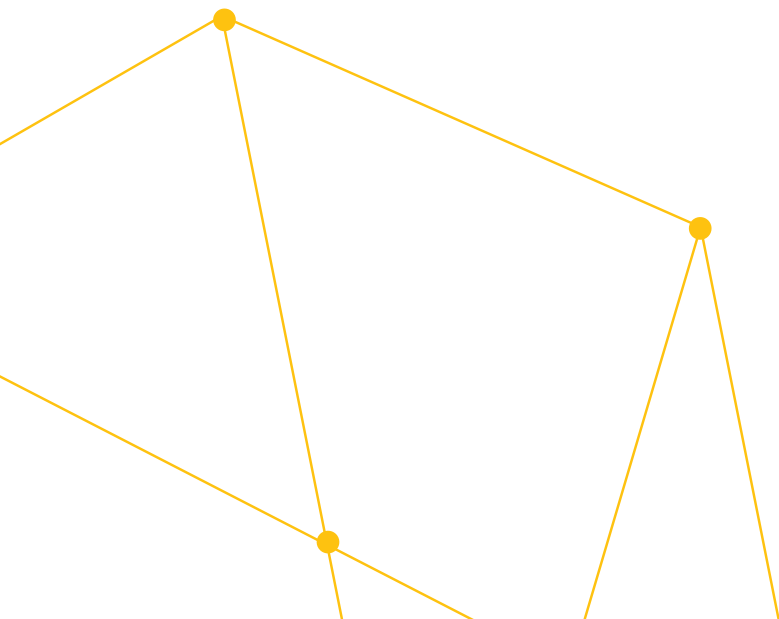
Chaque département ministériel et chaque direction générale de la Commission Européenne motive son initiative réglementaire par un souci ou objectif particulier à adresser. Chaque ministre et chaque Commissaire Européen est persuadé que son nouveau paquet est tout à fait justifié, gérable et digeste. Il s'agit d'une attitude nombriliste. Les entreprises ont une autre vue des choses. Elles sont susceptibles de fonctionner et de produire des résultats tout en respectant l'ensemble des règles édictées. Ces dernières sont nombreuses, lourdes, compliquées et parfois contradictoires.

Les silos sont loin d'être tombés. Au contraire, on les a agrandis et on en a rajouté. En attendant un revirement plus profond et substantiel dans les organisations politiques et administratives et dans les têtes des acteurs concernés, nous voulons encourager ces acteurs à quitter de temps en temps leurs silos pour contempler l'édifice réglementaire entier avec toutes ses facettes et implications et pour reconnaître l'intérêt d'une action politique cohérente visant à décharger et à redynamiser les entreprises. À la sortie de crise, nous avons besoin de cette nouvelle dynamique pour relever les grands défis du changement climatique et de la transformation technologique sur toile de fonds d'une globalisation qui évolue.

RENÉ WINKIN

Directeur de la FEDIL

rene.winkin@fedil.lu



Éclairer le présent,
veiller sur votre futur.



Gestion électrique pour le Centre Médical de la Fondation Norbert Metz



Installation électrique étudiée pour le Campus scolaire de Mersch

a+p kieffer omnitec assure la construction et la maintenance d'équipements techniques et énergétiques pour les bâtiments du secteur tertiaire et de l'industrie. Son savoir-faire s'étend à l'ensemble des métiers du bâtiment. Active dans l'exploitation des installations hygiéniques depuis plus de vingt ans, **a+p kieffer omnitec** s'est développée pour proposer des rénovations et des équipements électriques complets.



Cogénération et chauffage urbain • Traitement des eaux • Réfrigération • Vapeur • Détection et extinction d'incendie • Sanitaire
Chauffage • Climatisation • Electricité basse tension et courants faibles • Automatisation, régulation et surveillance

a+p kieffer omnitec
advance in technology

7-9 rue Guillaume Kroll - Cloche d'Or • L-1882 Luxembourg • Tél. : 47 48 48-1 • www.apko.lu





zoom

AMECO PAULY

AMECO PAULY

Savoir gérer un projet de maintenance industrielle dans son intégralité

En présentant les références en matière de montage et d'entretien industriels de l'entreprise familiale luxembourgeoise AMECO Pauly, Serge Pauly relate avec enthousiasme les défis que chaque projet a représentés et explique comment à chaque fois une solution sur mesure et, pour la plupart du temps, non-conventionnelle a pu être proposée au client.

Qu'il s'agisse de mettre en place les multiples plateformes élévatrices pour l'orchestre à la Philharmonie de Luxembourg, de fabriquer en partie, d'assembler et d'installer des antennes paraboliques en Suède et en Guyane française, de déplacer un pont roulant long de 20 mètres dans un hall industriel ou de remplacer une chaudière de 8 tonnes dans la cave d'une banque, les équipes d'AMECO font toujours preuve d'une grande inventivité et de pragmatisme pour élaborer des solutions qui convainquent par la rapidité de leur réalisation et l'optimisation des coûts.

UNE ENTREPRISE PUREMENT FAMILIALE...

Au cœur des activités de l'atelier AMECO Pauly, qui prend sa source en 1957 quand Albert Pauly a créé une petite entreprise familiale à Bissen, devenue AMECO en 1974, se trouve la fabrication de pièces mécaniques pour la construction de machines, avec toutes les compétences nécessaires en tournage, fraisage, usinage, assemblage, soudage ou encore serrurerie.

En pénétrant dans les ateliers mécaniques, qui s'étendent sur une superficie de 20.000 m², un impressionnant parc à machines vous accueille. Une panoplie de machines des plus performantes en tournage-fraisage CNC, rectification, mortaisage, mécanosoudure, serrurerie acier et acier inoxydable, traitement de surface, oxycoupage sur machine CNC et plasma permet de travailler les pièces les plus diverses. Celles-ci peuvent aller de pièces simples comme des garde-corps et planchers métalliques à des pièces hautement complexes comme des moules de pneus et carters de transmission, en passant par des caténaires sur mesure, bras de pelle, soupapes et vannes, ... les prestations allant jusqu'à la réalisation complète de machines sur mesure.

...FORTE D'UNE EXPÉRIENCE DE PLUS DE 60 ANS

Si un parc de machines-outils moderne est bien sûr essentiel à une activité de fabrication, la véritable richesse et plus-value de l'entreprise réside dans l'expertise de quelque 140 collaborateurs qualifiés qui, pour la plupart, appartiennent depuis de nombreuses années à l'équipe. Sur l'ensemble de l'effectif, 25 collaborateurs sont rattachés au bureau d'études ou à des fonctions administratives. Serge Pauly est fier de préciser que 20 corps de métiers en tout sont représentés - chauffeurs, manutentionnaires, mécaniciens, ajusteurs, fraiseurs, tourneurs, soudeurs, électriciens, serruriers, peintres industriels, sableurs et encore ingénieurs multidisciplinaires.

C'est en combinant le savoir-faire de ce personnel motivé et expérimenté avec des équipements polyvalents qu'AMECO peut proposer une gamme de services relativement unique dans le pays et dans la Grande Région. Une offre qui s'adresse à des clients très variés, comprenant grands groupes technologiques & industriels, sidérurgie, industrie automobile et fabricants de pneus, industrie chimique, industrie agroalimentaire, secteur de l'énergie, cimenteries et carrières, tout comme PME, clients privés ou encore pouvoirs publics.

TOUT EN UN

Une activité que Serge Pauly souhaite mettre en avant est la maintenance industrielle. S'il est vrai que de nos jours beaucoup de clients ne disposent plus d'équipe de maintenance propre, AMECO est en mesure de regrouper toute une série de prestations en une main. Ainsi les équipes de montage interviennent pour démonter et réinstaller l'équipement du client; l'atelier mécanique et de soudage effectue tous les travaux de réparation et de remplacement; le bureau d'étude peut intervenir, le cas échéant, pour des optimisations mécaniques. Ainsi le projet de maintenance du client est géré dans son intégralité, avec compétence et flexibilité. Cet atout amène certains clients à confier à AMECO leurs interventions dans le cadre de « re-use programs » : au lieu de détruire la pièce usée, en l'occurrence





des moules de pneus, et de la remplacer par une pièce originale, celle-ci est reconditionnée, voire renforcée par les soins d'AMECO. Aussi n'est-il pas rare qu'une équipe de manutentionnaires, mécaniciens ou soudeurs soit détachée sur le site industriel du client pendant une grande partie de l'année, éventuellement avec des machines-outils mobiles, pour assurer ces interventions sur place. Ces opérations demandent une grande flexibilité de la part de l'équipe, étant donné que c'est justement souvent pendant des jours fériés ou périodes de vacances que certaines usines sont à l'arrêt et prêtes à accueillir des travaux de réparation et d'entretien. D'autres missions sont plus ponctuelles : une opération d'envergure récemment menée à bien concernait par exemple la relocalisation d'une usine de production de tabac, impliquant pas moins de 200 camions.

ÉLECTRIFICATION AVANT L'HEURE

Comme illustré au début de l'article, AMECO propose des solutions innovantes et sur mesure dans le domaine du montage industriel. Pour ce faire, l'entreprise dispose d'une flotte

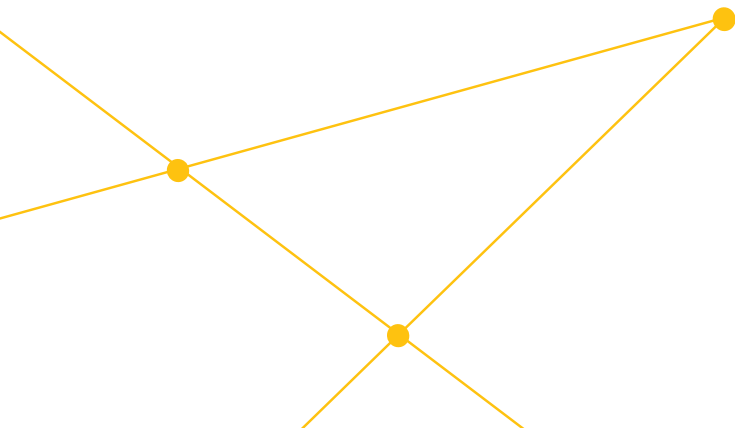
impressionnante de grues, nacelles et élévateurs à fourches. « Il y a 20 ans déjà, nous avons électrifié notre parc d'engins de manutention et de levage », raconte Serge Pauly. « Imaginez circuler avec un engin à moteur diesel dans un site de production agroalimentaire. C'est impensable ! » Aujourd'hui AMECO dispose de pas moins de 14 grues électriques adaptées à des charges de 2 à 60 tonnes. Grâce à ces engins flexibles, propres et peu bruyants, certains grands travaux, comme l'ouverture d'un toit ou le découpage d'une installation, sont évités. Et du coup la durée de l'intervention est diminuée, la sécurité maximisée et la perte de production réduite.

Si AMECO est une entreprise solide avec des clients fidélisés et un carnet de commandes bien rempli, Serge Pauly s'inquiète quand même de l'avenir. Ses principaux soucis concernent le recrutement de personnel qualifié, motivé et flexible. Car si depuis plus de 60 ans, l'entreprise familiale a toujours su développer des liens étroits et familiaux avec ses employés, elle compte poursuivre cette approche sociale et collégiale à l'avenir encore.

Article :
LAURENCE KAYL

Responsable communication à la FEDIL
laurence.kayl@fedil.lu

Photos :
ANN SOPHIE LINDSTRÖM





MORE THAN

60

YEARS OF
EXPERIENCE

our brochure with the
complete programme
of the division



2, route de Bissen
L-7759 Roost
Tél.: + (352) 85 97 91-1
Fax: + (352) 85 92 38
maintenance@ameco.lu



INDUSTRIAL ASSEMBLY AND MAINTENANCE

- Construction and maintenance of entire production facilities
- 50 workmen in multidisciplinary teams
- Complete support of our workshops
- Unique fleet of machines and vehicles in LU



www.ameco.lu



Interview

CHRISTOPHE HANSEN

Member of the European Parliament, Member and Coordinator for the EPP group in the Committee for International Trade

As a member of the European Parliament's Committee for International Trade, what are the pressing issues regarding the EU's new trade strategy unveiled by the European Commission in February 2021?

Trade policy is hot. The pressing twin-challenge of the digital and green transition, compounded by the pandemic, meant that the Commission had to review its international trade policy sooner than expected. After 'Trade for all', the mot d'ordre is 'Open Strategic Autonomy'. To me this means that we have to enlist trade policy to enhance the EU's capacity to project its values and standards beyond our borders, while broadening our instruments to enforce the rules of our Single Market equally for all economic actors, foreign or European, within our borders. Only then, with these preconditions safeguarded, will we be able to maintain the openness that is and will be the source of our common prosperity. Concretely, this means that there are number of files on the table to enhance the EU's autonomy, such as the Instrument to Combat Distortive Foreign Subsidies in the Internal Market where I am the European Parliament's rapporteur (i.e. levelling the playing field between European and foreign companies), the International Procurement Instrument (i.e. enforcing reciprocity in the openness of foreign procurement markets), an instrument to fight against economic coercion (i.e. against blackmail and interference in Member States' policies). These and other instruments need to create the conditions to allow us to continue opening new markets, such as for example with India or Taiwan.

How can international trade contribute to the EU's post-COVID-19 growth and prosperity?

During the pandemic we saw an unprecedented dip in international trade. But as economies gradually came back online after the initial shock, the recovery - however asymmetric - has been fast (the WTO global goods trade barometer even hit a record high in August 2021). As a true jobs engine, trade remains a catalyst for the recovery. Every

additional billion euros in exports translates into 13 000 jobs on average. This is especially true for our SMEs, who make up 87% of exporting companies in the EU, but struggle still too often to access the benefits of trade deals. We are working to improve this, for example through the 'Access2Markets' portal we pushed for. In the end, diversifying export opportunities means building economic resilience, protecting jobs and hence generating growth.

The COVID-19 pandemic was accompanied by general raw material and finished goods shortages, global shipping disruption, delivery delays and rising production costs. In addition, geopolitics continue to disrupt our traditional trade relations and global supply chains. How do you see the situation evolving and where do you see the EU's role in this context?

The withdrawal from Afghanistan, as well as the recent formation of AUKUS (Australia, United Kingdom, United States), without prior consultation among allies, has demonstrated all too painfully that the EU remains 'an economic giant, a political dwarf, and a military worm'. To state it bluntly, the EU is quickly becoming geopolitically irrelevant, or to say it with the words of Jean-Claude Juncker: we lack *Weltpolitikfähigkeit*. When we do have clout around the world, it is very often thanks to our economic might. Therefore it is very clear to me that the Union can only be truly autonomous when she is embedded in a dense network of trade and bi-, pluri- and multilateral partnership agreements. As the most reliant on trade among the large economies in the world, an open, stable and fair-trade environment (with a fully functional WTO to enforce and arbitrate international trade law) directly serves the EU's interests.

If we have discovered certain strategic dependencies during the pandemic, turning only towards solutions such as "reshoring" or "nearshoring" (or worse autarky) would be dangerous for a continent that is resource-poor by nature.

Our diversified network of trade agreements, has been our best insurance policy during the pandemic. Commission research in the context of the renewed industrial policy has shown strategic dependencies for only 34 products (= 0.6% of the EU's total import value of goods) that cannot be easily solved by diversification of import channels or substitution with European equivalent products. This does not mean that in certain strategic sectors such as medical personal protective equipment, critical raw materials (essential to fuel our own green transition) or semiconductors we shouldn't try to increase our own capacities. However, beyond building autonomous capacities, we should also look into diversifying our supply routes via investment agreements, for example with Taiwan where semiconductors are concerned. I advocated setting up a supply chain diversification-fund for companies to help them build resilience and avoid future bottlenecks. Reshoring can be part of such a strategy, but the decision always needs to remain in the hands of the company.

The current crisis also enhanced EU companies' vulnerability to subsidised non-EU competitors. Indeed, they have an advantage to acquire European companies or win public procurement contracts. As newly appointed rapporteur on the legislative proposal for a Regulation on foreign subsidies distorting the internal market, presented by the European Commission on 5 May 2021, what is your philosophy to tackle distortive subsidies granted by third countries?

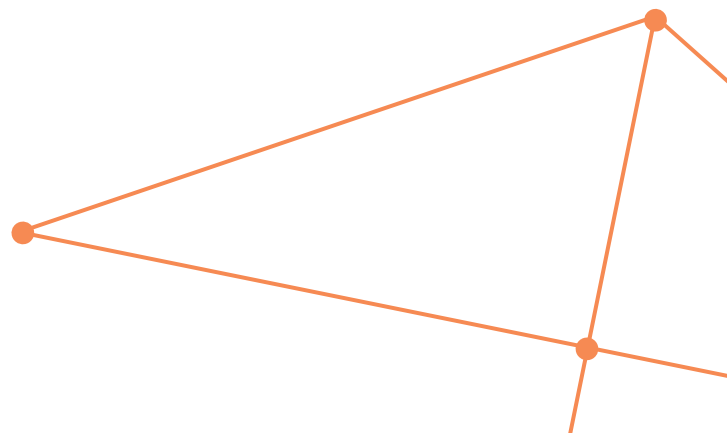
Without the right tools to ensure fairness and enforce the level playing field within our Single Market, we undermine public support for economic openness. This would mean shooting ourselves in the foot, especially knowing that 85% of global growth is projected to be generated outside of the EU no later than 2024. I therefore take my role as European Parliament rapporteur on this file very seriously, because it is about creating the conditions for enduring openness in the EU, which in turn is the lifeblood of the Luxembourgish economy.

Do you believe the future legislation should address possible distortions by the increased activity of foreign state-owned enterprises in the internal market?

We need to put an end to the situation in the Single Market where foreign companies can submit abnormally low tenders when competing for government contracts, or overpay for an acquisition of a European company, because they are in receipt of (often undisclosed) state-subsidies (that can take many forms such as zero interest loans, unlimited guarantees, tax credits,...), whereas government subsidies for European companies are subject to rigorous EU state-aid control. This means our companies are not competing with the same weapons, in our own market. As a result of this, EU companies are crowded out and this translates into loss of market share and reduced capacity to invest in innovation. Therefore, I want to make sure that the Commission has the tools to step in before any damage is done. At the same time we have to be mindful that we don't create a paper tiger that only leads to additional red tape for our companies. We need to deliver an instrument that can act as a powerful deterrent and create real tangible benefits for European companies.

Of course the EU is not acting in a vacuum here. It is my hope that this instrument will incentivize other countries to revise harmful industrial policies that lead to overcapacities and a host of associated social and environmental problems. To this end I will advocate for a twin-track approach, where we pursue an autonomous instrument while at the same time continue to work with partners to revise global rules on industrial subsidies in the context of the WTO. The EU-US Trade & Technology Council will also be a very important forum to create synergies on this topic.

Finally, looking back on Brexit and your work as a rapporteur for the negotiations of a new trade relation with the UK, what challenges remain since the entry into force on 1st January 2021, of the EU-UK Trade and Cooperation Agreement?





Brexit is a painful never-ending saga. Many of the negative effects for the UK have been hidden in the long grass of the pandemic, but some Brexit effects are inevitably starting to show for example in labour market shortages in a number of sectors, of which the current fuel delivery problems to petrol pumps is a current example. We have also seen that the UK has recently extended the waiver for import checks for European exports because the administrative burden would prove too heavy. On the European side of the border, these checks have been in place since day one however, putting British companies and exporters on a competitive disadvantage. An interesting way of taking back control to say the least... The biggest flashpoint to date obviously remains the implementation of the Northern-Ireland Protocol, where the UK reproaches the EU inflexibility. Yet the protocol was jointly agreed by the EU and the UK and is the consequence of the type of Brexit that the UK has sought... The biggest issue before us in my eyes is therefore the utter lack of trust that repeated (threats of) unilateral action by the UK government have caused.

In your opinion, how can we overcome those challenges to ease trade between the EU and UK companies?

The TCA has been operational for less than a year now - let's not forget that it takes time for an agreement of this magnitude to get acquainted with. Moreover, it comes fully equipped with an intricate governance structure to manage all parts of the agreement. Implementation issues should first be addressed through those channels as we become aware of them.

As far as the Protocol is concerned, we should first and foremost seek to fully implement it. The appropriate infrastructure is still not in place, for example the work on border control posts has been halted, and certain grace periods have been unilaterally extended by the UK. We believe the protocol in and of itself provides sufficient flexibility to address the majority of the implementation issues that have been raised. Moreover, the EU has bent over backwards to accommodate many of the issues that have been raised and the Commission is working hard to address all the issues point

by point. The most sustainable solution in my view however, would be for the EU and the UK to conclude a veterinary/SPS agreement that would do away with 80% of the checks on goods travelling between UK and NI. The UK has so far always refused this for reasons of independence and to be able to strike trade deals with other nations, but maybe they will want to reconsider this now that the US has thoroughly quashed their hopes of a UK-US agreement anytime soon...

While the EU must in any circumstances remain constructive to accommodate for the special situation in Northern-Ireland, what we cannot allow is that the UK erodes the protocol step-by-step. This would be a threat to the integrity of the Single Market, and could lead to unfair competition for EU companies. We will continue to make sure that the Commission watches over this, and reactivates its legal procedures if necessary and can resort to the cross-suspension of preferential access under the TCA as a last resort. It is my hope that the launch of interparliamentary dialogue between the European Parliament and the House Of Commons will also be able to improve this situation.

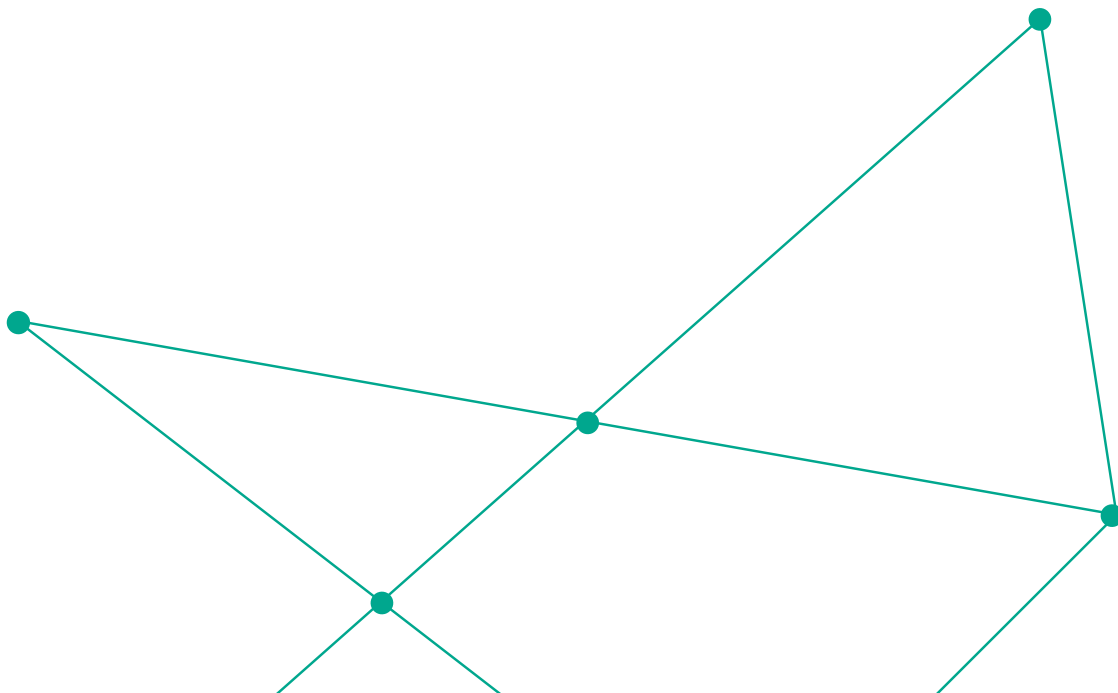
On 14 July, the European Commission presented a package of proposals to make the EU fit for reducing greenhouse gas emissions by 55% by 2030, including a new Carbon Border Adjustment Mechanism. In a Plenary debate on 14 September, you welcomed the proposal while expressing some doubts as regards its capability of maintaining European businesses competitive. What are the opportunities and risks of the current proposal?

I do indeed think that the CBAM is, in theory, if well designed, an appropriate tool to implement, or export, the high European standards on carbon emissions. Third-countries with less or no environmental regulations in this regard would be forced to level up their emission regulations.

However, the mechanism as presented in July is not fit for that purpose. Third-country producers will either not or only marginally be affected; since it will be the European importers who pay the carbon fees embedded in the imported products. Additionally, this will not only lead to a higher administrative burden for our domestic manufacturers but also reduce their competitiveness on a global scale.

Additionally, due to a lack of monitoring, third-country producers might decide to apply different standards on part of their production and send their products with the lowest carbon footprint to the European Union; their overall emissions would not be reduced. This possible source shifting would make the CBAM obsolete since it would fail its primary goal.

Overall, I still see the idea of a CBAM as a good opportunity to raise our global environmental standards but only if it is polluter himself who pays and does the paper work. Executive Vice-President Frans Timmermans was taken by surprise to say the least when I highlighted the contradiction between the current CBAM proposal and the “polluter pays” principle. A lot of work ahead to make that tool work!



KARL HUGO

MECHANICAL
ENGINEERING



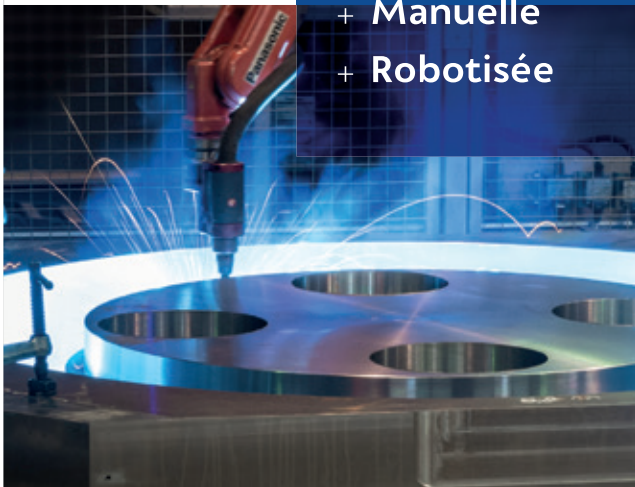
Innovation
Excellence
Flexibilité



**INGÉNIERIE
MÉCANIQUE**

SOUDURE

- + Manuelle
- + Robotisée



USINAGE

- + Alésage
- + Fraisage
- + Tournage vertical
- + Tournage horizontal



FINITION

- + Assemblage
- + Intégration sur site



focus



La RSE : Développement d'une stratégie résiliente pour l'entreprise de demain

Remplir des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est devenu pour les entreprises une condition de participation aux marchés publics, à des procédures d'achat, des conventions, ou pour les plus grandes, fait au minimum partie du rapport non financier. La RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) permet de gérer les impacts ESG afin d'assurer la résilience et la pérennité de l'entreprise. La RSE est un processus d'amélioration continue qui traite de façon interdépendante les thématiques relevant de la gouvernance, du volet social et de l'environnement. Traduite dans une stratégie d'entreprise holistique, la RSE est de fait la contribution des entreprises au développement durable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable propose un modèle économique qui couvre les besoins actuels des êtres humains, tout en permettant aux générations futures de satisfaire les leurs. Basée traditionnellement sur 3 piliers interdépendants (environnement, social, économie ou gouvernance), la définition actualisée se concentre sur la résilience, et situe l'économie comme étant l'intermédiaire entre les besoins de la société et les limites des systèmes terrestres. À l'international, l'ONU mobilise la société mondiale autour des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les 3 piliers du développement durable

Environnement

Pour maintenir les services écosystémiques et garantir la survie de notre espèce, les activités humaines doivent nécessairement préserver le système Terre et se poursuivre dans certaines limites planétaires. Or, plusieurs seuils ont déjà été dépassés : dérégulation du climat, perte de la biodiversité, perturbation des cycles biochimiques de l'azote et du phosphore, etc.

Social

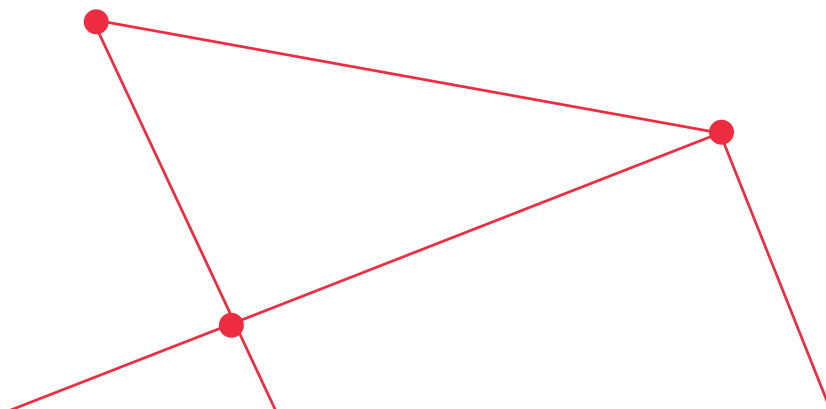
Bientôt 8 milliards d'êtres humains sur Terre manifesteront leurs droits légitimes à satisfaire leurs besoins primaires (air propre, eau potable, nourriture...), de protection (logement, santé, droits...), d'accès à des produits et services (commerciaux, culturels, éducatifs, financiers, médicaux, sociaux...), d'avoir un travail décent et de concrétiser leurs aspirations. Bien que la situation humanitaire se soit améliorée au niveau global, un tiers des êtres humains vivent dans des conditions de développement insuffisantes où l'inégalité en termes de revenu, de richesse et de pouvoir demeure trop élevée, notamment pour les femmes. Ce phénomène s'est d'ailleurs accentué au cours de la pandémie.

Économie

La fonction principale de l'économie est de faciliter la distribution de biens et de services. Un développement économique durable devra habiliter chaque être humain à accéder aux biens et services qui lui permettront de vivre décemment, tout en évitant de gaspiller nos stocks de ressources. Les défis consistent donc à réorienter nos systèmes de production vers le capital naturel régénérable et à diminuer notre dépendance aux énergies fossiles. En termes macroéconomiques, il s'agit d'optimiser le système économique en fonction des facteurs de production, en tenant compte des ressources régénérables et non-régénérables, qui agissent comme des limitantes du système.

VERS UNE ÉCONOMIE DURABLE

Notre paradigme économique actuel est basé sur l'hypothèse d'un monde infini aux ressources illimitées. Or, la plupart des matières premières utilisées sont non renouvelables, et les capacités de régénération des ressources naturelles sont limitées. En outre, les écosystèmes terrestres et marins ont des capacités restreintes d'absorption de polluants et de CO₂.



L'humanité est actuellement confrontée à de nombreux défis :

- dégradation de multiples écosystèmes (forêts tropicales, mangroves, rivières, habitats marins, etc.) au profit de surfaces agro-industrielles, urbaines et commerciales
- surexploitation des ressources non renouvelables : métaux (cuivre, plomb, terres rares...), énergies fossiles (pétrole, charbon...), etc.
- surconsommation des ressources naturelles régénérables : eau (nappes phréatiques), bois (déforestation), ressources halieutiques, etc.

Les conséquences sont préoccupantes et potentiellement irréversibles : fragilisation des systèmes de support de la vie sur Terre (désertification, climat...), perte de la biodiversité, épuisement imminent de certaines ressources non renouvelables, et capacité de régénération des ressources renouvelables inférieure à leur consommation (Earth Overshoot).

Des modèles actualisés se concentrent sur la résilience et situent l'économie comme étant l'intermédiaire entre les besoins de la société et les limites des systèmes terrestres.



INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

L'INDR a été créé en 2007 par l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) et ses membres, dont la FEDIL. A l'époque, c'était une initiative visionnaire, car l'UEL et ses membres menaient déjà une réflexion sur les principes du développement durable et leurs liens entre l'entreprise et la société. Ils ambitionnaient d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans la gestion quotidienne des entreprises et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. L'INDR peut maintenant démontrer qu'il n'y a pas d'opposition entre création de valeur économique et durabilité.

La mission de l'INDR est de guider les entreprises luxembourgeoises dans l'adoption de la RSE afin qu'elles contribuent au développement durable et améliorent leur compétitivité et leur image. Pour ce faire, l'INDR offre un accompagnement complet aux entreprises, le programme national ESR - ENTREPRISE RESPONSABLE. En tant que centre de compétence, il assume un rôle normatif, diffuse les connaissances en matière de RSE et collabore avec les principaux acteurs du développement durable. Dans cette lignée, l'INDR, en collaboration avec la Commission des normes comptables, contribue activement à l'élaboration du cadre de reporting de la future directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.



Source: RAWORTH Kate, *Doughnut Economics - Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist*, 2017

LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nos sociétés modernes sont composées de 3 grands acteurs qui peuvent contribuer de différente manière au développement durable : les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises.

Pouvoirs publics

Au niveau international, l'ONU (Organisation des Nations Unies) promeut les 17 objectifs de développement durable (ODD ou SDG), en remplacement des Millenium Goals, pour orienter les politiques nationales vers une croissance économique mondiale, socialement inclusive et durable du point de vue de l'environnement.

Au Luxembourg, le gouvernement a publié son troisième plan national pour un développement durable (PNDD3) pour contribuer à l'agenda 2030 des Nations Unies.



Société civile

La société civile est formée par les individus qui composent la population, et leurs opinions peuvent être représentées par des groupements d'intérêt (associations, partis politiques...). En tant que consommateurs et électeurs, les membres de la société sont de mieux en mieux informés sur les enjeux du développement durable, mais sont souvent résistants au changement. Les dysfonctionnements économiques, sociaux et environnementaux sont thématiques dans les médias et les multiples enjeux liés au développement durable (p. ex. égalité des chances, santé, protection des consommateurs, droits des animaux...) ont évolué vers de nouvelles attentes de la société.

Entreprises

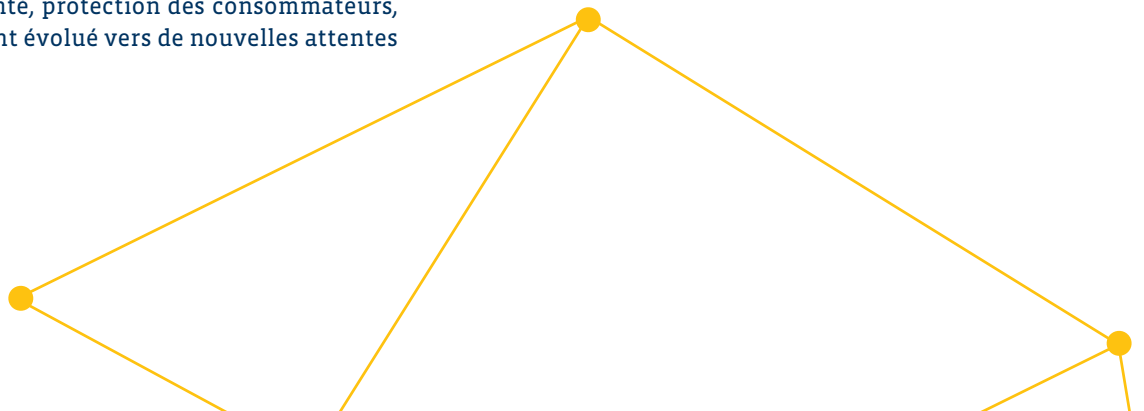
Les acteurs économiques sont confrontés aux réalités de leurs impacts sur la société et l'environnement (employabilité, droits de l'homme, nuisances...), et font face à de nouvelles menaces réglementaires ou sociétales (digitalisation, boycottage, chaînes d'approvisionnement complexes...). Or, les entreprises prennent conscience que leur contribution au développement durable peut aussi être une opportunité, tant pour leurs activités que pour la société. Ainsi, nombreuses sont les entreprises qui participent au cercle vertueux d'une création de valeur partagée, en mettant en œuvre une stratégie de responsabilité sociale (RSE).

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

La RSE, abréviation de responsabilité sociale (ou sociétale) des entreprises, de l'anglais Corporate Social Responsibility (CSR), regroupe l'ensemble des moyens et actions volontaires d'une entreprise pour contribuer au développement durable. La RSE est l'outil stratégique qui permet à l'entreprise de s'adapter à son contexte économique, social et environnemental, tout en créant de la valeur partagée aussi bien pour elle-même que pour la société dans laquelle elle évolue. L'ISO 26000 est la norme de référence non-certifiable de la RSE. De nature stratégique, la RSE est une nouvelle fonction de support (comme RH, achats, IT...).

UNE RESPONSABILITÉ BASÉE SUR LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

Puisque les activités d'une entreprise impactent l'économie, la société et l'environnement, il est compréhensible que les personnes impactées attendent un comportement responsable et diligent. Traditionnellement, on identifie 4 types d'attentes dans la société qui font émerger 4 types de responsabilités dans l'entreprise : économiques, légales, éthiques et philanthropiques.



La nature exacte de la responsabilité d'une entreprise dépend en grande partie de sa taille et de son secteur. L'importance, voire la matérialité des sujets sociétaux est intimement liée aux intérêts des personnes et entités qui sont impactées par les activités de l'entreprise. Ainsi, si l'entreprise a lancé une startup IT, ses clients seront particulièrement vigilants quant à la protection de leurs données personnelles, et ses investisseurs s'intéresseront davantage à sa pérennité. D'un groupe industriel, le gouvernement exigera probablement des réductions d'émissions de gaz à effet de serre. Dans toute grande entreprise, les syndicats s'inquiéteront de la sécurité et de l'employabilité des salariés.

LES RELATIONS ENTRE ENTREPRISES ET SOCIÉTÉ

L'entreprise a besoin des ressources de la société pour fonctionner. Elle utilise des inputs (travail, connaissances, capital, ressources...) pour les transformer (via des processus) en outputs souhaités (ROI, biens et services, salaires, impôts...), mais aussi non souhaités (pollution, CO₂, nuisances...). Il importe donc d'analyser les relations entre l'entreprise et la société.

Deux visions s'opposent : Milton Friedman affirme que l'unique rôle de l'entreprise est de générer du profit pour les actionnaires, les *shareholders*, alors qu'Ed. Freeman conçoit l'entreprise comme un système de multiples acteurs qui collaborent pour retirer des avantages mutuels et individuels, les *stakeholders*, ou parties prenantes (à savoir

actionnaires, salariés, clients, fournisseurs, gouvernement...). Pour les deux économistes, l'entreprise doit produire de la valeur, mais il y a manifestement un malentendu sur la notion de valeur.

CRÉATION DE VALEUR PARTAGÉE

Pour assurer sa pérennité, une entreprise ne peut plus considérer le retour sur investissement comme seule pierre angulaire de son édifice économique, mais doit concevoir la création de valeur comme un système cohérent. Le capital intangible (compétences, organisation, propriété intellectuelle...), les processus (travail, exécution de tâches...), et la valeur perçue par le client (utilité des biens et services, réputation...) doivent faire partie intégrante d'une stratégie d'entreprise. La valeur financière (profit, argent, ROI...) peut ainsi être considérée comme une simple résultante de la bonne gestion des dimensions précédentes.

Dans la société, la valeur peut se présenter notamment sous forme de 4 stocks : capital environnemental (ressources naturelles, services écosystémiques, climat...), capital humain (êtres humains, santé, sécurité, connaissances, relations sociales, culture...), capital économique (accès à des biens et services, à des fournisseurs et prestataires...) et capital financier (PIB, demande des clients, investissements...). Selon les besoins de l'analyse, le périmètre de cette valeur peut se concentrer sur une commune ou un pays, ou s'étendre à la Grande Région, à l'Union Européenne ou au niveau mondial.

ENTREPRISE

Finance

Profit

Clients

Valeur perçue

Processus

Travail accompli

Connaissances

Capital intangible

SOCIÉTÉ

Économie

Richesse

Biens & Services

Niveau de vie

Environnement

Capital naturel

Humain

Patrimoine immatériel

La valeur ne s'exprime pas en uniquement en termes financiers

On s'aperçoit tout d'abord que les actions et décisions prises par l'entreprise peuvent augmenter ou diminuer ces stocks de capitaux, c.-à-d. créer ou détruire différentes formes de valeur dans la société (p.ex. contribuer au bien-être, préserver la santé de ses salariés, se rendre complice de violations des droits de l'homme...). De même, l'entreprise est entièrement dépendante de la société pour toutes les ressources dont elle a besoin. Une société saine et prospère est nécessaire au fonctionnement des entreprises.

Donc, la seule stratégie pérenne pour l'entreprise est de créer de la valeur pour elle-même, tout en préservant et développant la valeur dans la société de laquelle elle dépend. Le choix entre profit ou valeur sociétale ne se pose pas, il est tout à fait légitime et possible de générer du bénéfice et un impact sociétal positif. Cette idée de création de valeur partagée, proposée en 2011 par les professeurs de Harvard Porter et Kramer, a révolutionné le champ d'application de la RSE et surmonté l'antagonisme entre entreprise et société.



L'INDR s'est récemment associé à AFNOR en France et Ecoparc en Suisse pour ajouter une reconnaissance internationale aux entreprises labellisées dans leur pays respectif, par le label Responsibility Europe lequel repose sur des engagements exigeants. Cette valorisation internationale donne une meilleure lisibilité et un positionnement plus affirmé aux entreprises labellisées qui vont au-delà de démarches d'autoévaluation, de rating, de reporting ou de bilans sectoriels. Ainsi affiché à côté du label ESR, le label Responsibility Europe devient un argument de crédibilité et de compétitivité internationales.

La RSE propose de fait un ensemble cohérent d'actions qui répondent à des problématiques sociétales pertinentes pour l'activité de l'entreprise et qui offrent des solutions durables et résilientes tant pour l'entreprise que pour la société (p.ex. santé des salariés, innovation, transparence, empreinte carbone, droits de l'homme, chaîne d'approvisionnement responsable, salaires équitables, employabilité...). C'est ainsi que l'entreprise crée de la valeur partagée pour ses activités et pour la société dans laquelle elle évolue.

Que faire pour devenir une ENTREPRISE RESPONSABLE ?



Identifier les attentes de la société envers l'entreprise, et développer une stratégie RSE qui crée de la valeur partagée pour l'entreprise et pour la société.



Intégrer les principes essentiels de la RSE dans la gouvernance pour améliorer la prise de décision et la gestion des parties prenantes.



Mettre en œuvre une stratégie RH responsable, et adopter un comportement bienveillant et équitable envers les salariés tout au long de leur carrière.



Développer une chaîne de valeur écoresponsable pour augmenter l'efficacité des activités de l'entreprise et pour limiter ses impacts environnementaux.

LE PROGRAMME NATIONAL ESR

Pour accompagner les entreprises sur la voie de la durabilité, l'INDR met à leur disposition le programme national ESR-ENTREPRISE RESPONSABLE, qui présente des moyens d'action concrets pour améliorer la contribution de l'entreprise au développement durable : explications, formations, conseils, solutions pratiques, évaluation, vérification indépendante et valorisation du comportement responsable par l'obtention du label ESR.

Depuis 2010, 1.500 entreprises ont été sensibilisées à la RSE. Les 210 entreprises labellisées ESR forment aujourd'hui l'un des plus grands réseaux d'entreprises responsables en Europe. Elles emploient plus de 55.000 salariés au Luxembourg.

Le programme ESR propose 3 gammes de services adaptées aux besoins de l'entreprise :



Comprendre la RSE

Via le Guide ESR, l'entreprise peut se familiariser avec le développement durable et la RSE. Il expose les principales thématiques RSE et recommande des solutions concrètes pour améliorer la gouvernance, gérer les salariés de manière responsable et optimiser les impacts environnementaux. L'INDR propose en outre un cycle complet de formations en RSE, en collaboration avec la House of Training. Les experts agréés par l'INDR offrent au besoin du conseil sur mesure. Et l'association ProRSE permet aux professionnels de la RSE de se rencontrer et de partager des bonnes pratiques.



Évaluer sa responsabilité

Pour connaître l'état des lieux de la RSE en entreprise, le Guide ESR offre gratuitement aux entreprises une fonction d'auto-évaluation en ligne. L'entreprise peut ainsi facilement mesurer son niveau de maturité en termes de responsabilité par rapport aux enjeux de la RSE au Luxembourg, et commander en option une présentation détaillée du résultat. Cette fonction permet à l'entreprise de formaliser ses accomplissements et l'accompagne dans l'amélioration continue de sa performance ESG.



Bénéficier du label ESR

Le label ESR - ENTREPRISE RESPONSABLE est la marque de distinction qui valorise la contribution de l'entreprise au développement durable et confirme la création de valeur partagée. L'INDR honore ainsi ses bonnes pratiques et lui accorde des avantages concrets.

LE GUIDE ESR



Ouvrage de référence de la RSE au Luxembourg, le guide ESR est à la base du programme d'accompagnement ESR de l'INDR. Développé en collaboration avec les principaux acteurs de la RSE au Luxembourg, le guide recense les principales attentes de la société du 21ème siècle envers les entreprises et présente une vue d'ensemble des thématiques pertinentes de la RSE.

Fondé sur plusieurs années de recherche par l'INDR et ses partenaires, le guide ESR est une synthèse des principales normes internationales (ISO 26000, GRI...) et a pour vocation

d'offrir des explications didactiques des thématiques essentielles de la RSE. Décliné en 40 objectifs et une centaine de fiches pratiques, il rassemble les meilleures pratiques et propose, à côté d'actions rapidement réalisables, des solutions adaptées à l'entreprise, quels que soient sa taille ou son secteur d'activité.

Outil pédagogique, le guide ESR donne les clés aux entreprises intéressées pour devenir acteur du changement en les aidant à faire des choix éclairés et bénéfiques aussi bien pour l'entreprise que pour la planète, l'économie et la société en général. En illustrant le cercle vertueux de la création de valeur partagée, il démontre les bienfaits de la RSE.

Il s'adresse tant aux débutants qu'aux managers engagés en RSE. Le dirigeant ou coordinateur RSE découvre comment développer une stratégie RSE, améliorer la gouvernance, gérer les attentes sociétales et limiter les impacts environnementaux de son entreprise. Le guide ESR prépare l'entreprise à son auto-évaluation en ligne et, en cas d'intérêt, l'accompagne vers le label ESR – ENTREPRISE RESPONSABLE.

LE GUIDE ESR EN LIGNE

L'INDR propose une version gratuite du guide ESR en ligne (www.esr.lu), qui permet à chaque entreprise de s'autoévaluer à la RSE, indépendamment de sa taille ou de son secteur d'activité. Le guide ESR online devient un formulaire d'évaluation facile d'utilisation qui aide l'entreprise à mesurer son niveau de responsabilité actuel. L'entreprise peut en option commander son résultat détaillé, accompagné d'un plan d'action et d'une présentation sur mesure. Le guide ESR fait fonction de tableau de bord RSE personnalisé qui permet à l'entreprise de suivre l'amélioration continue de sa performance par rapport à toutes les thématiques RSE.

Si l'entreprise a atteint un niveau de maturité suffisant, elle pourra, en cas d'intérêt, commander le label ESR afin de valoriser sa politique RSE et d'être reconnue comme ENTREPRISE RESPONSABLE.

POURQUOI S'ÉVALUER À LA RSE ?

Évaluer sa responsabilité revient à mesurer la performance ESG (environnement, social et gouvernance). Une évaluation de la RSE permet ainsi à l'entreprise de

- Recenser les actions RSE existantes
- Vérifier si elle agit de manière responsable par rapport aux thématiques RSE pertinentes au Luxembourg
- Identifier les thématiques RSE pertinentes (matérielles) pour son activité
- Identifier son exposition aux risques liés aux enjeux du développement durable
- Mesurer son niveau actuel d'engagement en matière de RSE
- Connaître ses forces afin de valoriser les actions RSE existantes
- Connaître les faiblesses de son comportement actuel pour identifier des marges de progression
- Confirmer son comportement responsable par l'obtention du label ESR, une fois un degré suffisant de maturité atteint



DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATIONS

L'entreprise parcourt la liste des thématiques proposées et coche le niveau de maturité. Elle peut à tout moment sauvegarder des évaluations partielles de manière confidentielle. A la fin de l'évaluation, elle recevra gratuitement un score. Elle peut également commander en option le résultat détaillé de son auto-évaluation afin d'obtenir un diagnostic personnalisé.

La commande du résultat de l'auto-évaluation permet à l'entreprise de

- Bénéficier d'une présentation personnalisée par un conseiller de l'INDR
- Confirmer les thématiques RSE essentielles liées à son activité
- Vérifier les objectifs atteints
- Contrôler les niveaux de maturité déclarés
- Identifier les risques liés à des niveaux de maturité non atteints
- Obtenir un plan d'action ou d'amélioration
- Et, en cas d'intérêt, la préparer à la labellisation ESR

AMÉLIORATION CONTINUE

S'engager dans une démarche responsable s'inscrit dans une recherche d'amélioration continue et une quête d'excellence. Une gestion régulière de la RSE permet à l'entreprise d'améliorer progressivement sa stratégie RSE, de définir des priorités et de mettre en œuvre, pour chaque thématique RSE, des solutions concrètes ou « initiatives ESR ». Pour cette raison, ses informations restent enregistrées de manière confidentielle dans le guide ESR en ligne et peuvent être modifiées à son rythme et selon ses progrès, jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite de ses résultats.

LES NIVEAUX DE MATURITÉ ESR

Confrontée à une problématique spécifique, une entreprise passe naturellement par plusieurs étapes successives. L'INDR propose une échelle d'évaluation déclinée en 5 niveaux de maturité qui reflètent ces étapes de progression et qui se basent largement sur la méthode PDCA (Plan-Do-Check-Act), utilisée en gestion de la qualité.

Pour évaluer sa performance par rapport à une thématique RSE spécifique, l'entreprise sélectionne le niveau de maturité qui correspond à son comportement actuel. Afin de le choisir correctement, elle s'assure qu'elle remplit toutes les conditions requises. Les exigences à respecter pour chaque niveau de maturité sont présentées dans le tableau ci-après.



L'INDR recommande à chaque entreprise d'atteindre au minimum le niveau « Mise en œuvre » pour toutes les thématiques RSE. Le niveau « Partage » est le niveau à atteindre uniquement pour les problématiques RSE identifiées comme matérielles, c.-à-d. qui sont jugées particulièrement importantes et pertinentes pour le secteur ou l'activité de l'entreprise.

Ces exigences vont permettre à l'entreprise d'identifier les prochaines tâches concrètes à accomplir pour atteindre le niveau de maturité suivant. La mise en œuvre d'un plan d'action ou d'amélioration lui permet de progresser au fur et à mesure. Lors de la vérification pour obtenir le label ESR, l'entreprise justifie toutes les exigences du niveau de maturité déclaré et celles des niveaux de maturité antérieurs.

POURQUOI SE LABELLISER ?

Le label ESR - ENTREPRISE RESPONSABLE permet aux dirigeants d'entreprise de structurer, de formaliser et de valoriser leurs engagements en RSE. Le processus de labellisation répond à des objectifs de facilité, de flexibilité et de rapidité de la démarche. L'INDR apporte un soutien efficace aux entreprises tout au long de la labellisation, et offre des solutions et tarifs adaptés à la taille et à l'activité de l'entreprise. Au-delà des bénéfices réels de la mise en œuvre de la RSE, le label ESR offre de multiples avantages concurrentiels aux entreprises.

Mobiliser les énergies

Obtenir un label est un projet collaboratif qui organise les équipes autour d'un projet de transformation de l'entreprise. La labellisation pousse l'entreprise vers une amélioration continue afin de créer de la valeur partagée. En interne, elle agit positivement sur de multiples aspects : gouvernance, sentiment d'appartenance, sens au travail, fierté, dialogue social, ambiance de travail, valeurs, culture d'entreprise, engagement, motivation et fidélisation des salariés, créativité et innovation, etc. Et vers l'extérieur, elle contribue à améliorer la résilience de la chaîne de valeur, la contribution au développement durable, et l'impact positif de l'entreprise.

Confirmer sa responsabilité

En choisissant le système de labellisation de l'INDR, l'entreprise valorise ses efforts et son engagement RSE à travers un label national reconnu et élaboré en collaboration avec les principaux acteurs RSE au Luxembourg. Elle confirme ainsi son positionnement en tant qu'acteur économique responsable qui contribue au développement durable du pays.

Renforcer la confiance et la crédibilité

La labellisation ESR se base sur des critères d'évaluation objectifs et spécifiques. La crédibilité de la politique RSE de l'entreprise est ainsi garantie par un processus de labellisation exigeant, robuste et transparent, complété par une vérification externe effectuée sur site par des experts indépendants agréés par l'INDR.

Assurer la transparence

Une vérification externe répond à d'éventuelles exigences de contrôle par une tierce partie de certaines données de reporting non financier. Un avis objectif de l'INDR concernant la responsabilité de l'entreprise est un gage de transparence envers ses clients et autres parties prenantes, qui lui permet de gagner leur confiance et d'améliorer sa réputation.

Répondre aux exigences ESG des appels d'offres

L'entreprise labellisée a réuni les informations pertinentes pour documenter ses impacts sociétaux (diligence raisonnable, statistiques sécurité-santé, bilan carbone...). Elle est donc préparée pour tenir compte des nouveaux critères ESG dans les appels d'offres de marchés publics et dans les procédures d'achat des clients B2B.

Au-delà des avantages d'une certification objective et crédible en RSE, l'INDR met à la disposition des entreprises labellisées des vecteurs de communication ciblés afin de se positionner solidement comme une ENTREPRISE RESPONSABLE.

Le label ESR associe une multitude d'avantages offerts par ses partenaires et les entreprises labellisées.



Comment obtenir le label ESR ?

Le processus de labellisation ESR s'adapte aux besoins et à la maturité de l'entreprise. Un conseiller de l'INDR l'accompagne pas à pas : un ouvrage de référence, une auto-évaluation en ligne, un plan d'action, des recommandations

d'outils et de solutions pratiques, des formations sur mesure, une vérification sur site par un expert agréé, une valorisation du label pendant 3 ans et un pack de communication pour promouvoir son positionnement responsable.

PROCÉDURE D'OBTENTION DU LABEL ESR



Guide ESR

Créez-vous un **compte** sur www.esr.lu et consultez les principales thématiques de la RSE.



Évaluation ESR

Faites une auto-évaluation gratuite de la performance RSE de votre entreprise en répondant au **questionnaire** en ligne. Vous pouvez faire plusieurs évaluations.



Résultat ESR

Commandez le **résultat** détaillé de votre évaluation et un **conseiller** de l'INDR vous présentera les objectifs atteints et vos pistes d'amélioration.



L'entreprise est labellisable ESR

Vous obtenez un **plan d'amélioration** ESR. Vous pouvez alors commander le label ESR en ligne et télécharger la liste des questions à justifier.



L'entreprise candidate n'est pas encore labellisable ESR

Vous obtenez un **plan d'action** ESR. Il vous permet d'améliorer vos performances jusqu'à remplir les exigences du label ESR. Au besoin, vous pouvez aussi vous faire accompagner par un des experts consultants agréés par l'INDR.



Vérification ESR

Un expert agréé par l'INDR se rend dans votre entreprise pour vérifier les **justificatifs** de votre échantillon de questions. Le tarif et la durée de la vérification ESR varient en fonction de vos effectifs.



Labellisation ESR

L'INDR attribue le **label ESR** à votre entreprise pour une période de 3 ans.



**ENTREPRISE
RESPONSABLE**

Stratégie RSE • Gouvernance • Social • Environnement

Quel est le temps nécessaire pour obtenir le label ESR ?

Une entreprise qui opère déjà selon des principes responsables et qui possède une gouvernance cohérente, une stratégie RH et une politique environnementale responsable, peut utiliser la labellisation pour optimiser sa stratégie RSE et améliorer la résilience de sa politique. Dans ce cas, la vérification va lui paraître comme une simple formalité, et il est possible d'obtenir le label ESR en quelques semaines. En général toutefois, les entreprises nécessitent plusieurs

mois à partir de l'inscription dans le Guide ESR jusqu'à l'obtention du label. Même une entreprise débutante en RSE peut devenir un élève modèle en moins d'un an, si la volonté de la direction est sincère et si un coordinateur formé bénéficie du temps et des ressources nécessaires pour préparer l'entreprise aux défis du développement durable.



Cette initiative co-crée en partenariat avec l'UEL et le Ministère des Affaires étrangères et européennes est un outil d'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre d'une diligence raisonnable (due diligence) dans leur chaîne de valeur. Il s'appuie sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En adhérant au pacte, sorte de charte, les entreprises s'engagent à respecter les droits humains, à nommer un responsable des droits de l'homme, à former les salariés concernés, et à publier un rapport standardisé sur les mesures mises en œuvre. Les entreprises bénéficient au besoin d'un accompagnement sur mesure et d'un retour individualisé et confidentiel sur leur rapport par une expert externe, leur permettant ainsi de s'inscrire dans une amélioration continue en matière de respect des droits humains.

L'INDR offre des formations spécifiques en collaboration avec la House of Training.

Les avantages de la mise en œuvre d'une diligence raisonnable sont multiples pour l'entreprise : meilleure gestion des risques, une plus grande compréhension et transparence de la chaîne de valeur, amélioration de la gouvernance, résilience, gestion de la réputation, avantage compétitif, etc.

Les engagements liés au pacte visent aussi à préparer utilement les entreprises en prévision de la publication annoncée de la directive européenne sur un devoir de diligence et la responsabilité des entreprises (Résolution Pg TA(2021)0073).

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA RSE ?

La RSE est une opportunité pour chaque entreprise d'améliorer sa gouvernance, de renforcer son engagement sociétal et de limiter ses impacts environnementaux. L'entreprise assure ainsi sa propre pérennité tout en contribuant au développement durable. La RSE offre un contexte dans lequel les entreprises peuvent réévaluer leurs relations avec la société du 21ème siècle.

Dans une entreprise, la RSE a d'abord un impact important sur les connaissances. Le fait de mieux considérer l'être humain a des effets sur le sens que chacun attribue à son travail, donc sur son bien-être, sa motivation, son engagement et sa productivité. Une telle approche peut se traduire par une chute de l'absentéisme, la fidélisation des salariés et la capacité d'attirer de nouveaux talents

(en développant la marque employeur). Pour le dirigeant, la RSE est un outil essentiel pour mobiliser les parties prenantes internes autour d'une vision positive et durable.

En termes de processus, la RSE prépare à la mise en conformité réglementaire. Elle protège les ressources stratégiques de l'entreprise (matières premières, énergie, compétences...) en améliorant ses relations avec sa chaîne d'approvisionnement (fournisseurs, intermédiaires...). En remettant en question la pertinence, et surtout l'efficacité de certaines tâches, elle permet d'obtenir les mêmes résultats en utilisant moins d'énergie et de matières premières, en générant moins de gaspillage et de pollution, et en ayant un impact plus favorable sur l'environnement. Dans le même temps, elle encourage l'amélioration continue, la qualité, l'optimisation des processus, la digitalisation, l'innovation, l'économie circulaire et le développement de produits écoresponsables, permettant ainsi de devancer ses concurrents sur les marchés de demain.

Dans un contexte concurrentiel volatil et de plus en plus virtuel, la création de valeur pour le client à travers les attributs et caractéristiques des biens et des services offerts est devenu un défi. Un positionnement responsable et une transparence accrue renforcent l'image de marque et la confiance de toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, société civile, associations, concurrents, médias...). Le fait de considérer leurs intérêts permet à l'entreprise d'améliorer sa réputation, de fidéliser les clients existants et de mieux satisfaire leurs besoins, tout en se procurant un avantage concurrentiel.

Souvent considéré comme la seule dimension pertinente de l'entreprise, le profit n'est pourtant que la conséquence d'une bonne gestion des 3 dimensions de valeur précédentes. Comme le ROI est un simple rapport entre dépenses et recettes, les avantages financiers de la RSE sont évidents :

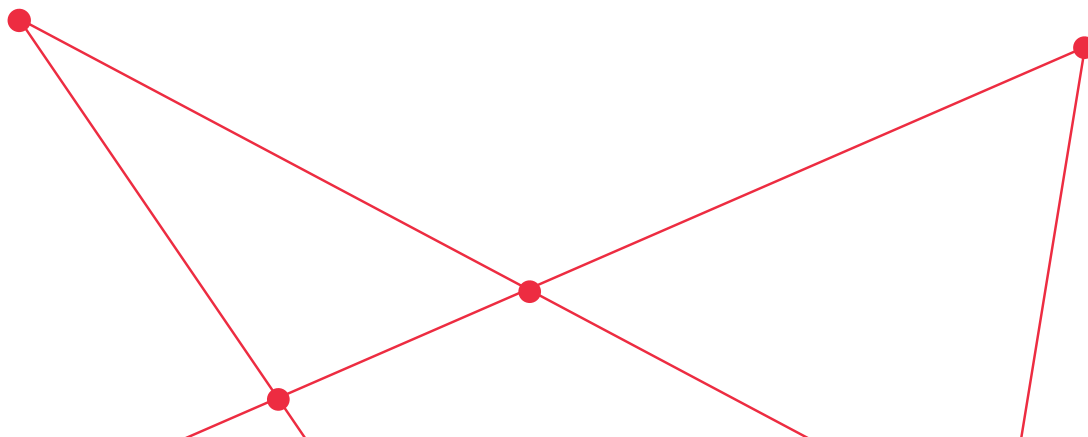
être présent sur de nouveaux marchés génère plus de ventes, proposer des biens et services responsables et innovants permet d'augmenter sa marge ; et en étant plus résiliente, efficace et efficiente, l'entreprise fait des économies (réduction de primes d'assurances...), maîtrise ses risques (absence de sanctions, maintien de la license to operate) et diminue ses coûts. En outre, l'entreprise peut accéder plus facilement à des capitaux et à des taux d'intérêt attractifs. Ajoutons que de nombreuses initiatives RSE, en matière de formation professionnelle ou d'efficacité énergétique par exemple, peuvent faire l'objet de subventions et d'aides financières.

BIENFAITS DE LA RSE POUR LA SOCIÉTÉ

Une stratégie RSE contribue à préserver et à développer la société au sens large. Une action RSE a pour objet de soit limiter des externalités indésirables, soit générer un impact positif dans une des 4 catégories (économie, biens & services, environnement, social), et de contribuer aux 17 objectifs de développement durable qui répondent aux grands défis mondiaux.

La création de richesse et les dépôts monétaires dans les institutions financières représentent une source de financement de nouveaux crédits et génèrent un effet multiplicateur. Le juste acquittement des impôts permet de soutenir une infrastructure administrative, physique et légale. L'entreprise stimule la demande locale de manière directe en tant qu'investisseur et acheteur responsable, et indirectement à travers des flux salariaux réguliers. En renforçant sa résilience, elle contribue à améliorer la compétitivité nationale.

Une entreprise responsable offre des biens et services souhaitables pour la société qui sont dans l'intérêt du consommateur et lui assurent un niveau de vie agréable.



Elle a la capacité d'influencer l'opinion publique afin de guider le consommateur vers des alternatives innovantes et écoresponsables (choice editing). La bonne exécution des engagements contractuels stimule et renforce le tissu économique et développe des réseaux de fournisseurs locaux.

Une gestion environnementale permet de réduire l'empreinte écologique des constructions, des équipements et fournitures, d'optimiser l'utilisation de ressources naturelles et d'énergie, de limiter la contribution au réchauffement climatique (émissions de GES) et de réduire les déchets, pollutions et nuisances.

Le respect des droits de l'homme est le fondement de nos sociétés modernes. Grâce à un climat de travail assurant la

sécurité, la santé et le bien-être, les salariés bénéficient d'une meilleure santé physique et mentale également en dehors du travail, ce qui décharge les systèmes de sécurité sociale. En gérant la diversité et l'égalité des chances, la RSE favorise l'équité et est facteur de cohésion sociale. Une gestion des affaires transparente inspire la confiance nécessaire pour dialoguer avec les parties prenantes, positionner l'entreprise comme un catalyseur du changement et impulser une dynamique d'innovation sociale.

En conclusion, les itérations successives des bienfaits de la RSE, tels qu'ils se répercutent dans l'entreprise et dans la société, se renforcent mutuellement et donnent naissance à un cercle vertueux pour le développement durable.

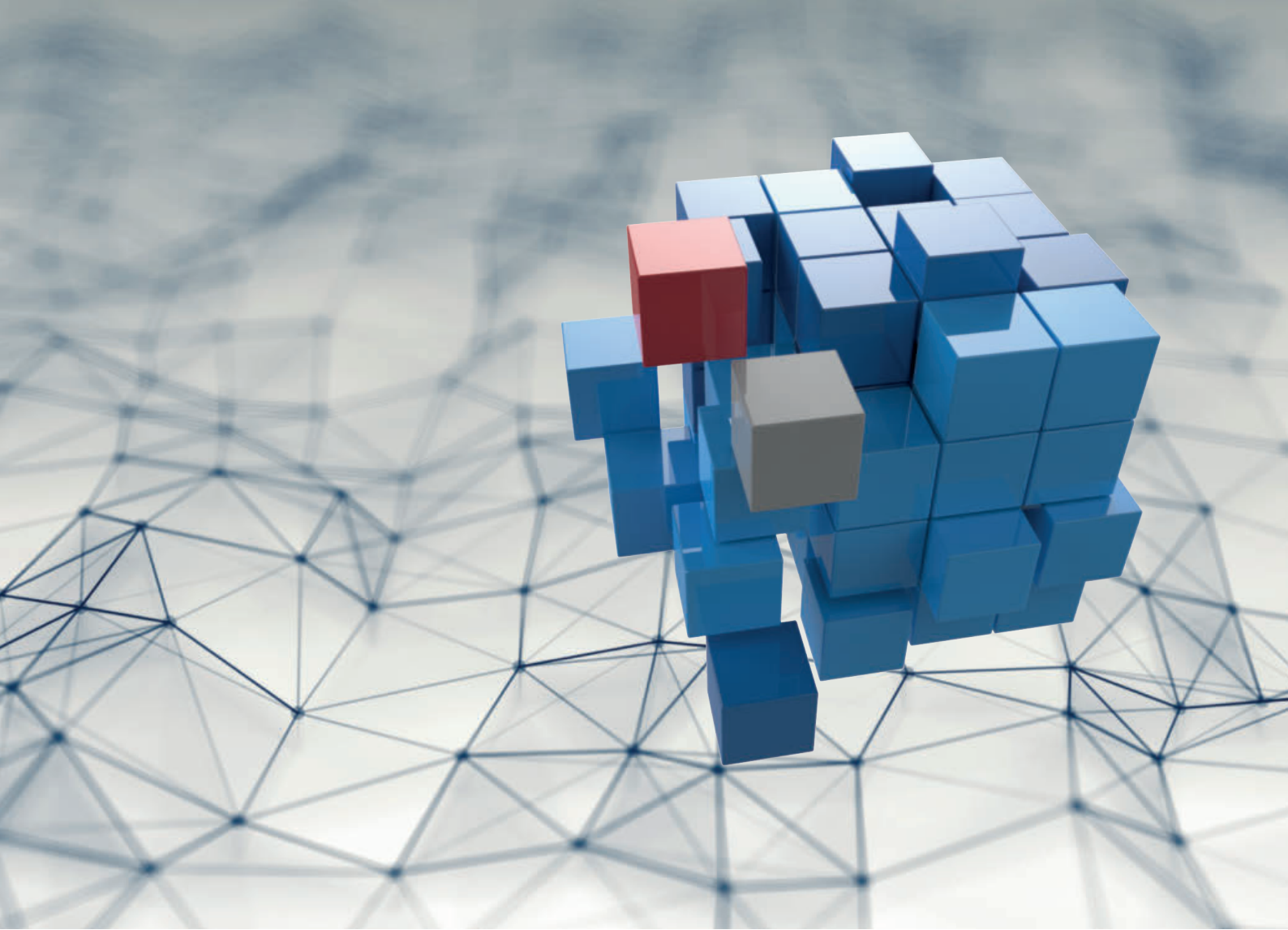
Article :
NORMAN FISCH
Secrétaire général

INDR – Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises
indr@indr.lu | www.indr.lu | www.esr.lu

Une entreprise ne peut pas se transformer sans leadership. La direction doit marquer sa volonté d'aller de l'avant, en accord avec ses salariés. En ces temps de crise, de nombreuses entreprises doivent se battre pour assurer leur survie, et elles ne considèrent pas forcément la RSE comme une priorité. Pourtant, nous avons remarqué qu'en temps de Covid, les entreprises ont été très nombreuses à solliciter les conseils de l'INDR. Ces entreprises ont bien compris la RSE comme un enjeu stratégique qui permet de renforcer leur résilience pour l'après-crise. Les entreprises se rendent compte qu'il n'est pas si compliqué d'intégrer la RSE à leur stratégie. Elles peuvent déléguer cette tâche à une personne mandatée par la direction, spécialement formée et dotée des ressources nécessaires. Parfois, certaines entreprises veulent trop bien faire et tout faire d'un seul coup. Or, elles peuvent au départ d'abord construire sur l'existant. Ainsi, lorsqu'une entreprise a déjà mis en œuvre

une bonne stratégie de sécurité et santé au travail, elle peut la développer en y incluant le bien-être, l'étendre ensuite à sa politique RH, etc. De la sorte, elle se donne des priorités qui s'avèrent utiles pour l'entreprise et ses parties prenantes, et qui s'inscrivent dans l'amélioration continue. Un bon accompagnement comme celui qu'offre l'INDR est primordial pour partir sur de bonnes bases et surtout pour ne pas se perdre dans des démarches non stratégiques pour l'entreprise. Pour me référer concrètement à ma propre expérience, le Groupe Foyer est engagé depuis de nombreuses années dans le processus RSE qui s'est appuyé au départ sur des initiatives sociétales émanant des employés. Aujourd'hui, la RSE dépasse ces initiatives et a trouvé sa place dans notre stratégie, dans une démarche tout aussi enthousiasmante, mais aussi plus structurée et dotée d'une gouvernance propre.

Marc Lauer, Président de l'INDR



Paul Wurth InCub – Together we create industrial value

Paul Wurth InCub is devoted to empower innovators in the Industrial Technologies sector by providing Paul Wurth's international expertise and exploring new market opportunities together.

For any information about the selection process, please contact:
contact@indu.tech



<http://indu.tech/>



Actualités de la FEDIL

ÉQUIPE FEDIL RENFORCÉE

Laurence Kayl a rejoint la FEDIL en date du 1er septembre 2021 en tant que responsable de la Communication et membre du Comité de Direction.

Avant son arrivée à la FEDIL, Laurence Kayl a acquis une longue expérience professionnelle au sein de Paul Wurth S.A., groupe technologique à vocation internationale, où elle était en charge de la Communication Corporate. C'est dans cette fonction qu'elle s'est familiarisée avec les grands thèmes industriels, comme la digitalisation, la décarbonisation ou l'économie de l'hydrogène, qui sont aujourd'hui au cœur de l'actualité.

Chez la FEDIL, elle dirige et coordonne toutes les actions de communication et de rédaction ainsi que les relations presse de l'association. Elle assure notamment la parution du magazine Echo des Entreprises.

Laurence Kayl, de nationalité luxembourgeoise, est traductrice diplômée de l'Institut Supérieur de Traducteurs et Interprètes à Bruxelles et détentrice d'un certificat en études européennes.



RENCONTRE ÉCONOMIQUE FRANCOPHONE

24 et 25 août 2021

Paris, Hippodrome de Longchamp, 24 et 25 août 2021 – La FEDIL a participé à la première édition de la Rencontre Économique Francophone, un lieu d'échange et d'actions communes entre entreprises francophones.

Chaque année, le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) organise un événement d'envergure pour les chefs d'entreprise, rassemblant plus de 7000 entrepreneurs et décideurs politiques. Cette année, la Rencontre des Entreprises de France, autrefois dénommée « Université d'été » avait lieu les 25 et 26 août 2021. L'édition 2021 était précédée par la Rencontre Économique Francophone, lors de laquelle un premier rôle avait été donné au patronat de pays francophones dont le Luxembourg.

Sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République française, la FEDIL a participé à plusieurs discussions :

Madame Michèle Detaille, Présidente de la FEDIL a participé à la table-ronde d'ouverture « S'ENGAGER POUR LA FRANCOPHONIE ECONOMIQUE – La francophonie économique : une valeur ajoutée pour le secteur privé ? » aux côtés, entre autres, de Monsieur Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères et de Monsieur Geoffroy Roux De Bezieux, Président du MEDEF. Madame Detaille a notamment mis l'accent sur la pratique des langues au Luxembourg et notamment celle de ses pays voisins en tant qu'élément intégrateur. Notre Présidente a rappelé que pour une entreprise aussi, l'avantage de pouvoir faire des affaires dans une langue bien maîtrisée est en effet considérable. Ainsi, la francophonie économique aurait naturellement une valeur ajoutée pour le secteur économique.

Monsieur Jean-Louis Schiltz, Vice-Président de la FEDIL a participé à la table-ronde « NUMÉRIQUE : Construire une souveraineté numérique francophone » et Monsieur Georges Rassel, CEO Paul Wurth à la table-ronde « HYDROGÈNE : Énergie d'aujourd'hui et de demain ? Lors de son intervention, Monsieur Schiltz a expliqué que "L'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) et la francophonie peuvent être des facilitateurs dans la mise en œuvre d'une souveraineté numérique à plusieurs niveaux. Or, nos projets ne doivent pas se limiter à un seul cercle de souveraineté mais mettre en commun les compétences de plusieurs régions, dont une forte composante francophone".

Suite à ces deux journées de discussions et d'échanges entre entrepreneurs francophones, les organisations patronales francophones ont signé une déclaration commune afin de renforcer les liens de la francophonie économique pour une structuration plus profonde de nos actions à terme.



UNE RENTRÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DES OBJECTIFS CLIMATIQUES

En réponse à l'actualité politique et économique tant européenne que nationale, la FEDIL a choisi de lancer différentes actions de communication relatives à des thématiques climatiques et environnementales en cette rentrée 2021.

Le 22 septembre 2021, la FEDIL a invité ses membres à assister en présentiel ou en virtuel à une séance d'information pour partager sa lecture du paquet "Fit for 55" dans le cadre du Green Deal européen proposé par la Commission européenne. Ce paquet vise à aligner les lois et politiques de l'Union européenne avec ses objectifs climatiques, fixés à 55% de réduction des émissions à atteindre d'ici 2030 par rapport à 1990. Au cours de la session, René Winkin, Directeur, et Gaston Trauffer, Responsable politique industrielle, ont présenté en détail les changements et les nouveautés que le paquet impliquerait ainsi que les conséquences que la FEDIL voit pour l'industrie luxembourgeoise. L'objectif de la séance était aussi de partager les messages que l'association a l'intention de transmettre aux décideurs européens et nationaux impliqués dans la conception du paquet.

Cette réunion était suivie par une conférence de presse le 29 septembre 2021. Lors de cette rencontre avec les journalistes, la FEDIL a présenté sa position sur les objectifs nationaux en matière de réduction d'émissions de CO₂, ainsi qu'un catalogue de mesures d'accompagnement préconisées par l'industrie pour mener à bien la décarbonisation et atteindre les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement. Car si la FEDIL et ses membres reconnaissent la nécessité de lutter contre le changement climatique, ils s'accordent à revendiquer une stratégie de mise en œuvre efficace et cohérente qui soit à la hauteur des ambitions.

Communiqué de presse - Objectif climatique national pour l'industrie : Une vision ambitieuse qui nécessite une stratégie de mise en œuvre efficace
29 septembre 2021

Dans sa loi de décembre 2020 relative au climat, le gouvernement luxembourgeois a défini des objectifs très ambitieux pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau national. Cinq secteurs, à savoir (1) l'industrie de l'énergie & manufacturière et la construction, (2) les transports, (3) les bâtiments résidentiels et tertiaires, (4) l'agriculture et la sylviculture, (5) le traitement des déchets et des eaux usées, sont censés contribuer par des objectifs spécifiques à cet effort, fixé à 55% de réduction à atteindre d'ici 2030 par rapport à 2005. Cet engagement est d'autant plus confiant et ambitieux que l'objectif du gouvernement est supérieur de 5% à la recommandation de l'UE définie pour le Luxembourg selon le mécanisme de répartition de l'effort.

Il va sans dire que la FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry et ses membres sont d'accord sur la nécessité de lutter contre le changement climatique. Ils sont conscients que des efforts additionnels doivent être déployés en faveur de la décarbonisation de l'industrie et de la transition énergétique. Cependant, la FEDIL et ses membres estiment également qu'un certain nombre d'obstacles commerciaux et technologiques sont susceptibles de mettre en péril la vision nationale de la décarbonisation et appellent à un cadre de mesures et d'actions déterminantes pour atteindre l'objectif. En ce sens, la FEDIL revendique une stratégie de mise en œuvre efficace en termes d'investissement, de fiscalité et d'innovation ainsi que d'accès à des énergies renouvelables abordables et en quantité suffisante. En même temps, la politique climatique ne devra pas empêcher l'implantation de nouveaux projets industriels, porteurs de croissance économique et de compétitivité. Pour faire adhérer tous les acteurs industriels aux objectifs climatiques ambitieux, une sensibilisation, une prévisibilité accrue sur les coûts d'opportunité et des incitations financières sont nécessaires.

En particulier, en ce qui concerne les investissements en mesures de décarbonisation et la disponibilité des technologies adaptées, le gouvernement doit

- Encourager un afflux massif d'investissements en technologies à faible émission de carbone dans tous les secteurs de l'industrie.
- Absorber les coûts opérationnels croissants, dus à la décarbonisation par l'électrification, moyennant des instruments appropriés.
- Simplifier et harmoniser les procédures d'autorisation afin d'accélérer la transformation vers des procédés et technologies à faible émission de carbone.
- Analyser et déployer des technologies dans le domaine de l'hydrogène (H₂) et de la capture et de l'utilisation du carbone (CCU), là où c'est possible.

Les considérations ci-dessus ont amené la FEDIL à élaborer un catalogue de neuf (9) propositions pour aborder la transition vers une économie à faible émission de carbone dans le secteur industriel national dit «non-ETS»¹:

1. Rendre la taxe sur le CO₂ progressive pour les entreprises industrielles, ce qui devrait permettre un meilleur retour sur les investissements climatiques pour l'industrie et avoir un impact significatif sur les économies nationales de CO₂.
2. Etablir un système d'accord volontaire pour les réductions de CO₂ afin d'inciter un large groupe d'entreprises à réduire leurs émissions.
3. Introduire une aide d'État extraordinaire pour l'électrification de la chaleur comme incitation à l'investissement et compensation des coûts opérationnels supplémentaires de l'électricité.

¹ Une distinction est faite entre les secteurs à forte intensité énergétique et les autres.

La politique appliquée à l'industrie grande consommatrice d'énergie est aujourd'hui connue sous l'appellation « Emission Trading System » (ETS).

4. Faire de l'électricité l'énergie de choix pour l'industrie, en accordant aux entreprises industrielles des prix de l'électricité attractifs.
5. Introduire des super déductions fiscales pour les investissements dans des équipements d'usines et de machines à faible émission de carbone, y compris pour les coûts de personnel, de formation ou de réorientation y relatifs.
6. Dynamiser l'efficacité énergétique en introduisant des certificats d'efficacité énergétique négociables.
7. Promouvoir le passage à des technologies de production de chaleur industrielle renouvelable et garantir un approvisionnement en biomasse, biocarburants et biogaz à des prix prévisibles. Promouvoir de nouvelles possibilités d'approvisionnement en électricité renouvelable dans l'ensemble de l'UE.
8. Préserver la neutralité technologique en autorisant les technologies de capture du carbone pour décarboniser les processus dont les émissions sont incompressibles et développer des applications locales d'utilisation du carbone.
9. Mettre en œuvre des mesures spécifiques pour le secteur de la construction, telles que promouvoir les constructions en hauteur; améliorer l'approvisionnement en électricité sur les chantiers et promouvoir les biocarburants; décentraliser et multiplier les décharges de déchets inertes et permettre d'attribuer les réductions d'émissions réalisées par le transport à l'activité de construction.

La FEDIL et ses membres sont convaincus que des mesures beaucoup plus ambitieuses et non conventionnelles que celles proposées par le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat, et dotées d'un cadre juridique bien réfléchi avec des instruments de soutien attractifs, sont nécessaires pour respecter les engagements en faveur d'un avenir climatiquement neutre. L'industrie elle-même fait partie de la solution et tous les acteurs sont prêts à contribuer à mettre les réductions d'émissions dans le secteur industriel sur la bonne voie pour 2030.

DIH ON TOUR : INDUSTRY 4.0 COMES TO YOU

The digital transformation of industry implies both challenges and a wealth of new opportunity. In order to better understand your needs and to better support you, the Luxembourg Digital Innovation Hub (L-DIH), FEDIL and Luxinnovation are delighted to invite you to the pioneering "DIH ON TOUR" event. In the coming weeks, the DIH team will visit 12 industrial zones in Luxembourg with the objective of meeting you and your staff face to face.

"DIH ON TOUR" is a response to feedback received from member companies, colleagues and event participants. The aim of this initiative is to spend time close to your location and make the DIH team easily accessible to all levels of your organisation – staff, managers and executives by targeted sessions available each day.

The program covers two awareness sessions during the lunch break targeted to employees on the matter of "Digitalization & Industry 4.0" as well as "Cybersecurity". Participants will receive a light lunch at the end of the session. In the afternoon, representatives of industrial companies are invited to discuss how the newly formed DIH team could better support companies in their developments towards Digitalization & Industry 4.0. Please note that this event will be free of charge for registered participants.

The objective of these sessions – which will include keynote presentations as well as round table discussions – is to better understand your current challenges and requirements, and to generate concrete ideas of how the new L-DIH team could support you in the near future. Your active participation will be crucial to foster local and Luxembourg-wide networks and to define a sustained roadmap for future L-DIH initiatives.

Tour plan: 25.10. Lentzweiler; 26.10. Wiltz; 27.10. Friddhaff (Diekirch); 28. 10. Grosbous; 29.10. Bissen/Colmar-Berg; 08.11. Echternach; 09.11. Potaschberg (Grevenmacher); 10.11. Contern; 11.11. Windhof (Capellen); 12.11. Ellange (Triangle Vert); 15.11. Differdange; 16.11. Esch/Belval.

Registration and updated information: <https://www.dih.lu>



BOLD INNOVATION

Un projet pédagogique de sensibilisation à la 5G initié par le LIST

L'introduction des réseaux 5G, tant au Luxembourg que dans le monde entier, soulève de nombreuses questions. Cette nouvelle génération de communication cellulaire venant remplacer la technologie 4G existante peut également être source de confusion.

C'est face à ce constat que le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), en collaboration avec le Service des médias et des communications (SMC) du Luxembourg, a décidé de mettre sur pieds une plateforme de sensibilisation unique pour à la fois présenter et expliquer les technologies qui se cachent derrière la 5G, mais aussi rendre le monde complexe des concepts liés à la mobilité 5G accessible au plus grand nombre.

Sous l'acronyme 5G-PLANET (de l'anglais : 5G Network Digital Twin for Connected Mobility in Luxembourg), le projet a pour but de créer une copie numérique de l'infrastructure 5G luxembourgeoise existante afin de démontrer son utilisation, ses capacités, ses limites, et bien d'autres aspects au grand public.

L'objectif principal de 5G-PLANET est de partager l'expérience du LIST en matière de planification et de conception de nouveaux réseaux 5G en prenant le Luxembourg comme exemple pratique. Les applications de mobilité connectée et les systèmes de transport intelligents - qui font partie des utilisations les plus prometteuses de la 5G d'un point de vue socio-économique mais qui nécessitent encore quelques années avant une mise en œuvre avancée - seront plus particulièrement ciblés.

« La plupart des cas d'utilisation qui bénéficient de la 4G ont mis plusieurs années à être réellement mis en œuvre. Il en sera de même pour la 5G, tout comme pour la 6G et au-delà dans plusieurs années. Le déploiement de nouvelles technologies réseau est immensément complexe. Exploiter pleinement leur potentiel est un défi de taille, mais qui peut, à terme, générer des avantages économiques conséquents. La mobilité est un excellent exemple pour illustrer ce point et expliquer au grand public l'intérêt d'utiliser de nouveaux moyens de

communication à faible latence », a déclaré Sébastien Faye, du département IT for Information Services (ITIS) du LIST et chef de projet.

De multiples applications peuvent bénéficier de la 5G, telles que la gestion des feux de circulation, la prévention des incidents routiers, la coopération entre véhicules ou le développement de fonctions autonomes, ce qui est d'un grand intérêt pour les écosystèmes luxembourgeois et européen.

5G-PLANET prévoit de s'appuyer sur l'expertise du LIST pour proposer un système d'aide à la décision permettant la planification et conception de réseaux 5G pour des applications de mobilité coopérative, connectée et automatisée (CCAM). Ce système fera également l'objet de démonstrations visant la sensibilisation du public à l'intérêt de ces technologies. Pour ce faire, le LIST s'appuiera sur une approche de « Digital Twin » et créera ainsi une copie numérique de l'infrastructure 5G du Luxembourg. L'un des objectifs est d'offrir une vitrine visuelle et attractive pour sensibiliser le public à ces technologies.

Comment les réseaux 5G peuvent-ils être utilisés et déployés pour des applications de mobilité, et plus particulièrement pour les communications véhiculaires ? Par rapport aux autres technologies de communication, quel est l'impact de la 5G sur les performances de mobilité : est-elle meilleure que les autres technologies ? Quel est son coût ? Quel serait l'intérêt de développer un jumeau numérique du réseau 5G pour le Luxembourg ? Ce ne sont ici que quelques-unes des questions importantes auxquelles le projet 5G-PLANET souhaite répondre en s'appuyant sur le plus grand nombre possible de cas d'utilisation et en informant le public de ses conclusions.

Le développement d'une copie comprend également la construction d'une antenne 5G ouverte développée en laboratoire au LIST et permettant à toute personne équipée d'un téléphone 5G d'expérimenter les capacités réelles d'un réseau 5G ainsi que d'interagir avec les solutions logicielles du LIST.

LIST Tech Day : Une troisième édition réussie

Sous le symbole de sa devise « passion for impact », le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) a célébré mercredi la troisième édition du Tech Day, qui a rassemblé près de 300 personnes à la Maison des Arts et des Etudiants à Belval et plus d'une centaine d'autres à travers sa plateforme virtuelle.

Avant de dévoiler et présenter pas moins de 8 innovations technologiques phares, plusieurs orateurs nationaux et internationaux sont montés sur scène.

Claude Meisch, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, a inauguré l'évènement : « Je suis particulièrement heureux d'ouvrir le Tech Day 2021 ici à Belval après près de 18 mois d'immersion dans un monde virtuel avec Zoom, Webex, Teams ou autres applications pour la tenue de réunions et de conférences ». Il s'est réjoui que le LIST Tech Day mette en avant cette passion pour l'impact, « car cela rejoint la stratégie nationale de recherche et d'innovation ».

Claude Meisch a poursuivi en déclarant que le Tech Day, qui réunit des chercheurs, des entreprises et la société, « offre une occasion idéale pour relever les nombreux défis de l'environnement et de l'économie, notamment dans les domaines d'expertise du LIST que sont la digitalisation et la durabilité ».

Dans son discours de bienvenue, Thomas Kallstenius, Directeur général du LIST, a souligné que les programmes et les perspectives ont beaucoup changé depuis la précédente édition du Tech Day, qui a eu lieu deux ans auparavant. « Le LIST compte aujourd'hui près de 650 employés et une communauté dynamique d'étudiants. Nous menons des centaines de projets, dont 110 projets nationaux, avons déposé de nombreux brevets, écrit beaucoup d'articles mais nous n'aurions pas pu le faire sans nos partenaires », a-t-il déclaré. Il a ensuite pris le temps d'aborder le sujet de la biodiversité avant d'analyser le statut du Luxembourg. « Dans le monde qui nous entoure, 25% des espèces animales et végétales sont aujourd'hui en voie d'extinction. La question que nous nous posons est donc de savoir comment continuer à stimuler la croissance économique tout en ne violant pas la durabilité de l'environnement. » L'approche du LIST consiste

en « la résolution de problèmes à travers la technologie et en adoptant le concept de Sustainability by design ».

Dans son discours, Marcus Weldon, ancien président de Bell Labs et Corporate Technology Officer chez Nokia, a commencé par dire : « En reliant les commentaires du Ministre Meisch et ceux de Thomas, nous obtenons une vue d'ensemble de la manière dont nous envisageons l'avenir et dont la technologie va contribuer à faire de la durabilité un critère essentiel. Ce que le LIST est censé faire, c'est de poursuivre la prochaine phase de l'évolution humaine. Et, le Luxembourg - en tant que pays - se trouve dans une position privilégiée pour le faire ».

Se projetant dans l'avenir, Marcus Weldon a conclu que « les humains et les machines coexisteront et effectueront les tâches pour lesquelles ils sont bons, ce qui a toujours été le cas. Ne pensez pas que les machines vont nous rattraper de sitôt, il est trop difficile d'apprendre les règles du monde physique sans assistance humaine. »

Lors de son intervention, Marc Serres, Directeur général de l'Agence spatiale luxembourgeoise (LSA), a montré ce que son agence a réalisé au cours des dernières années en collaboration avec le LIST et comment cela s'inscrit dans des objectifs globaux : « Le Luxembourg a été actif dans le domaine de l'espace avant même que nous ayons pensé à créer une agence, dès les années 80, pour fournir la télévision aux consommateurs européens. » En ce qui concerne le présent, Marc Serres a expliqué comment la LSA, lors de sa création, « ne voulait pas partir de zéro et tout faire par elle-même. Elle s'est associée à des acteurs établis au Luxembourg, et le LIST est bien sûr l'un de nos partenaires pour l'éducation et le développement économique ». Il a ensuite présenté le European Space Resources Innovation Centre (ESRIC), un département du LIST, « mais nous lui avons immédiatement donné une dimension internationale, avec un objectif assez ambitieux. Nous voulons faire d'ESRIC un centre d'expertise internationalement reconnu dans le domaine des ressources spatiales ».

La journée s'est ensuite poursuivie par des démonstrations des technologies du LIST et par de nombreux autres discours d'experts dans leurs domaines.





***Carte
blanche***

Les Ateliers Kräizbiereg, l'histoire d'un atelier protégé devenu un acteur dynamique de l'économie luxembourgeoise

Placés sous l'égide de la Fondation Kräizbiereg, les Ateliers Kräizbiereg répondent aux demandes et besoins sans cesse changeants des jeunes et adultes en situation de handicap, tout en œuvrant comme une entreprise industrielle, car après tout, un industriel, c'est quoi? Une personne qui fournit de la valeur ajoutée, qui fabrique un «produit» et, par ce biais, offre un travail rémunéré à ses collaborateurs. Plus encore, les Ateliers Kräizbiereg conjuguent le sens de l'innovation avec une disponibilité envers le client. L'accent est mis sur la collaboration entre les parties et ce, dans un contexte d'inclusion, de respect et de solidarité.

UNE FONDATION QUI SE FOND DANS LE PAYSAGE

Il y a l'histoire : celle de notre fondation créée en 1982 pour venir en aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux (IMC) et leur proposer une solution d'insertion professionnelle. Jusqu'alors, en effet, après le temps de la scolarité, le monde du travail semblait inaccessible aux personnes en situation de handicap. Pendant des années, la fondation ne cesse de se développer, répondant aussi aux besoins des personnes ayant un handicap physique. À ce jour, nous comptons huit ateliers différents et notre effectif - ateliers et structures de logement confondus - s'élève à 300 collaborateurs.

À l'horizon 2027, si tout évolue dans le sens attendu, de nouveaux ateliers verront le jour. Notre capacité d'emploi sera doublée et, par conséquent, notre production.

UNE ENTREPRISE AUSSI ÉVOLUTIVE QU'INCLUSIVE

De cela découle une philosophie : continuer à mener de front deux objectifs.

Premièrement, nous œuvrons pour l'épanouissement personnel et professionnel de nos salariés. Leur handicap nécessite un encadrement pluridisciplinaire composé de psychologues, d'ergothérapeutes, de kinésithérapeutes, de

médecins, d'infirmiers, d'assistants sociaux, d'éducateurs, et bien sûr d'artisans qualifiés dans les différents métiers et secteurs couverts. Mais in fine, tous ensemble, nous travaillons quotidiennement à atteindre cet unique objectif : permettre à chacun de s'épanouir pleinement dans son emploi tout en développant ses compétences. Une majorité d'employés accède à un emploi sur mesure et valorisant qui correspond à ses souhaits, capacités professionnelles et personnelles.

Deuxièmement, nous voulons être reconnus comme acteur du monde économique parce que les Ateliers Kräizbiereg se révèlent être non seulement un partenaire fiable pour mener à bien des projets, mais aussi parce que nous pouvons soutenir votre quota d'effectif de salariés reconnus comme salariés handicapés (préconisé dans l'article L.562-3 du Code du travail).

Nous adaptons continuellement notre production ainsi que nos services aux demandes des industries du pays !

VALEUR AJOUTÉE ET DÉFIS À TAILLE HUMAINE

Aux Ateliers Kräizbiereg, nous poursuivons nos activités avec la passion au cœur et l'énergie à la tâche. Chacun est porté par son métier, et chaque jour est une occasion pour relever de nouveaux défis, d'un projet à l'autre, d'un partenaire à l'autre. Ces ateliers professionnels, protégés et d'inclusion fonctionnent comme une vraie entreprise à vocation sociale. Notre impératif est de réussir à faire coïncider nos objectifs sociaux et de production. Rien n'est simple mais tout peut être possible ! Finalement, nous partageons cette caractéristique propre à tout entrepreneur, à cela près qu'ici les objectifs sociaux sont prioritaires.

Si le handicap peut être vu comme une faiblesse, il peut aussi devenir une force dans un contexte adapté. On peut apprendre d'une faiblesse, comme d'une erreur... La culture de l'apprentissage fait partie intégrante de l'évolution de notre organisation.



DES SECTEURS D'ACTIVITÉ VARIÉS

Les Ateliers Kräizbiereg ne possèdent pas qu'une seule corde à leur arc. Les produits et services que nous proposons relèvent d'abord de la communication et vont ainsi de l'imprimerie (cartes de visite, brochures, emballages...) à la broderie (conception et réalisation de broderies sur vêtements et autres supports textiles) en passant par la sérigraphie (ou impression digitale ou transfert sur tous supports), sans oublier le numérique avec un atelier « Multimédia » (conception graphique, création et digitalisation de supports analogiques).

Nos activités couvrent aussi d'autres domaines : le jardinage (culture de fleurs et plantes diverses, entretien d'espaces verts) et la poterie (conception et réalisation d'objets utilitaires et/ou décoratifs en céramique). Et un potentiel

remarquable en termes de prestation de services : travaux de façonnage, de manutention, d'assemblage, d'emballage et/ou de conditionnement d'articles spéciaux (même en grandes quantités) et d'envoi de courriers.

Vous l'aurez compris : « compétitivité et humanité » sont deux termes d'usage chez nous ! S'il est parfois difficile d'intégrer une personne ayant un handicap au sein d'une entreprise, nous en avons fait notre raison d'être. Grâce à l'inclusion sociale, nous permettons aux personnes en situation de handicap de participer à la vie économique du pays. Alors, si d'autres industriels souhaitent emprunter cette voie, nous serions heureux de les accompagner. A bon entendeur...

Article :

VITO SAVINO

Directeur des Ateliers Kräizbiereg

Photos :

ANN SOPHIE LINDSTRÖM

Les risques d'une réglementation IA trop stricte

En avril 2021, la Commission européenne a publié sa proposition de règlement qui se présente comme pierre angulaire de la future réglementation européenne pour l'intelligence artificielle (IA). La proposition de la Commission est basée sur une démarche d'analyse des risques qui la conduit à distinguer trois groupes de systèmes d'IA : 1. des systèmes ou des usages prohibés car jugés incompatibles avec les valeurs de l'Union européenne (UE), comme la manipulation de personnes vulnérables ou l'identification biométrique en temps réel dans l'espace public aux fins de police ; 2. des systèmes qui présentent des risques importants et qui sont soumis à un certain nombre d'obligations (analyse et gestion des risques, transparence, garanties en matière de correction, d'absence de biais, de sécurité, etc.) ; et 3. des systèmes qui ne présentent pas de risques significatifs et qui ne sont soumis qu'à des obligations de transparence dans des cas particuliers (interactions avec des humains, etc.).

Une autre particularité du projet de règlement est qu'il est articulé autour de deux catégories principales d'acteurs : les fournisseurs de systèmes d'IA et ceux qui les déploient. Le fournisseur devra supporter la charge de la plupart des obligations prévues par le règlement lorsqu'il veut mettre sur le marché un système d'IA à haut risque. Il s'agit notamment pour le fournisseur de devoir identifier et analyser les risques potentiels, de prévoir une politique de gestion de ceux-ci, d'effectuer des tests des systèmes d'IA dans des environnements sécurisés avec des jeux de données pertinentes, de rédiger la documentation technique demandée, de prévoir la possibilité d'une intervention humaine, le cas échéant, de demander la certification du système à une autorité notifiée, d'enregistrer le système dans la base de données de la Commission prévue à cet effet etc...

Les obligations des utilisateurs sont principalement limitées à l'usage du système IA en bon père de famille selon la notice d'utilisation et à la surveillance du fonctionnement du

système d'IA et la notification des risques substantiels ou incidents graves et dysfonctionnements dont ils pourraient être témoins aux autorités compétentes. Néanmoins, en matière de protection des données à caractère personnel, il incombe également à l'utilisateur de procéder à une analyse d'impact relative à la protection des données.

D'un côté, la clarté des règles en matière d'utilisation des données personnelles et des règles plus strictes contribueront à renforcer la confiance du public dans les systèmes d'IA, qui ont déclenché des polémiques concernant la confidentialité des données, la protection des consommateurs et une utilisation abusive - notamment dans des domaines comme la reconnaissance faciale.

D'un autre côté, la proposition des régulateurs européens de restreindre l'utilisation de l'IA va augmenter les coûts et freiner l'innovation. Ces coûts sont en contradiction avec l'ambition de la Commission européenne de faire que 75% des entreprises situées en Europe utilisent quotidiennement l'IA. Les restrictions proposées pourraient avoir un impact négatif sur le secteur technologique européen à long terme, car les entreprises d'autres pays disposeront d'un avantage concurrentiel en continuant à développer des applications alimentées par l'IA moins chères et plus efficaces.

L'approche fondée sur le risque adoptée par la Commission européenne est certes compréhensible, mais la définition des applications dites à haut risque dans le projet de règlement de la Commission est trop large. Elle signifierait p.ex. que les applications industrielles moins risquées entreraient également dans le champ d'application des spécifications complètes pour l'IA à haut risque. Ce qui serait disproportionné et dissuaderait les petites et moyennes entreprises et les start-ups en particulier de développer des applications industrielles innovantes en matière d'IA.

GEORGES SANTER

*Responsable digitalisation
et innovation auprès de la FEDIL
georges.santer@fedil.lu*



The European Chips Act: An offensive in terms of technological sovereignty

In her speech on the State of the European Union, Ursula von der Leyen, President of the European Commission, announced key European initiatives for 2022 and, amongst others, a proposal for a “European Chips Act”. She stated that nowadays, Europe strongly depends on semiconductors produced in Asia. *“This is not just a matter of our competitiveness”, she believes, “this is also a matter of tech sovereignty.”*¹ In fact, she already said in her inauguration speech in 2019² that the EU *“must have mastery and ownership of key technologies in Europe. These include quantum computing, artificial intelligence, blockchain, and critical chip technologies”*.

Truly, there seems to be no digital technology without the famous microchips. In the digitised world of today, these computer chips become inevitable. From technology integrated in the newest cars and medical devices, to smartphones, tablets, game consoles and products referred to as the Internet of Things, semiconductors are of critical essence. They are part of millions of components that are integrated in more complex products as well as everyday consumer goods, across sectors. This partly explains an intensive pressure on the microchips industry in recent years.

Certainly, the Covid-19 pandemic reinforced the trend when our economy and society experienced an accelerated digitalisation with a sudden and enhanced demand for digital communication devices that would allow people to work remotely. Besides, the crisis has caused a rise in air freight fees and costs of shipping containers, thereby adding to the disruption of the supply chain for semiconductors. In the automotive sector however, current shortages are

also linked to the cancellation of chip orders during the shutdown of car production sites, followed by an unexpected fast recovery and high demand in electric cars at the time when the semiconductors were thus redirected to other sectors. In addition, the trade war between the US and China had a great impact on the market before the pandemic, when former President Trump’s administration started to prevent Huawei from buying important US technologies and, accordingly, American companies could not buy chips made in China³. Finally, several accidents and for instance, a fire in a Japanese semiconductor manufacturing plant, have moreover contributed to the delay and slowdown of respective productions⁴. Altogether, the succession of various past events led to a more general shortage of semiconductors.

After launching projects such as the European Battery Alliance or Gaia-x, the announcement of a European Chips Act reveals another initiative supporting President von der Leyen’s offensive towards technological sovereignty.

When in 2020, several Member States (excluding Luxembourg) signed a joint declaration⁵ to work together to strengthen Europe’s capabilities in semiconductor technologies, Commissioner for the Internal Market and Industry, Thierry Breton, likewise recognised the important role of designing and manufacturing chips in the context of “Europe’s industrial strategy and digital sovereignty”⁶. On 15 September, he confirmed that “the race for the most advanced chips is a race about technological and industrial leadership” and laid down his vision, building on the European Commission’s work with companies to set up an industrial alliance⁷:



- Pushing European research to the next level.
- Increasing Europe's production capacity through monitoring the supply chains, anticipating disruptions, and supporting European fabrication plants.
- Maintaining international cooperation and foreign direct investment while diversifying the supply chains to decrease overdependencies.
- Proposing a dedicated fund to ensure coherent financing and putting together an investment plan with the possibilities offered by IPCEI (Important Projects of Common European Interest).

Yet, the EU will have to overcome significant challenges as it is extremely complex, expensive and time consuming to reallocate the design and production of semiconductors. For example, the US's Chips for America Act foresees a multitrillion dollar infrastructure program to finance their new project ⁸. On the other side, considering China has made it a national priority to become self-sufficient in chips ⁹, the EU is under probation to adopt the proposal rapidly for the initiative to be successful. Not least, does the current skills gap and the cost of labour represent a crucial obstacle. In the end, it is a test for Europe's global competitiveness.

¹ State of the Union Address 2021, Ursula von der Leyen, 15 September 2021

² Speech in the European Parliament Plenary Session, Ursula von der Leyen, 27 November 2019

³ Reuters, Huawei ban clouds U.S.-China trade talks, Diane Bartz, Yawen Chen, 19 May 2019

⁴ BBC, Factory blaze adds to computer chip supply crisis, Leo Kelion, 22 March 2021

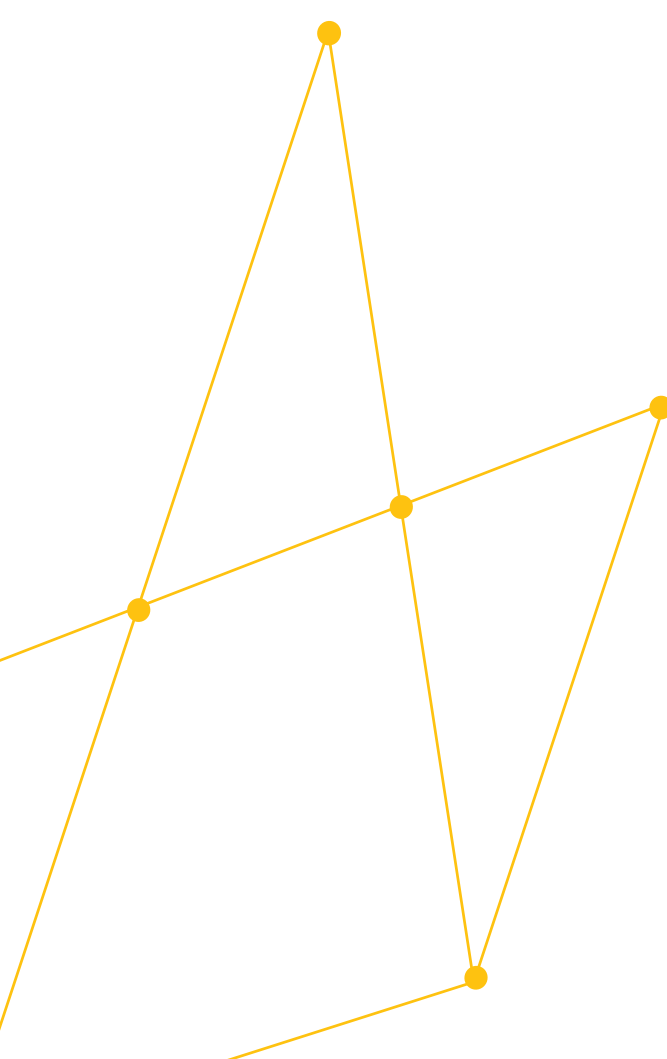
⁵ Declaration, A European Initiative on Processors and semiconductor technologies, 2 December 2020

⁶ Press release, European Commission

⁷ Blog Post: How a European Chips Act will put Europe back in the tech race, Thierry Breton, 15 September 2021

⁸ Chips for America Act

⁹ ChinaDaily, Nation's semiconductor industry at a turning point, Edward Tse, Alexander Loke and Rachel, 10 June 2021



ANGELA LO MAURO

Adviser European Affairs FEDIL
angela.lomauro@fedil.lu



La résiliation du contrat de travail avant le commencement du travail

Un cas non spécifiquement réglementé par le Code du travail, mais régulièrement observé en pratique, est la résiliation du contrat de travail par l'une des deux parties avant la prise d'effet de ce dernier. Pour la résiliation du contrat de travail (contenant une période d'essai) par l'employeur, la jurisprudence considère que la résiliation avant le début du commencement de la période d'essai ne s'analyse pas en une résiliation abusive de celle-ci, mais plutôt en une rupture fautive du contrat de travail hors période d'essai sans indication de motif¹ tandis qu'une démission du salarié avant la prise d'effet du contrat de travail peut constituer, selon le cas, une violation de son obligation de loyauté vis-à-vis de son employeur². Le Code du travail ne prévoit pas de sanctions explicites pour ces deux hypothèses, mais le salarié peut tout de même engager sa responsabilité contractuelle donnant lieu au paiement d'une indemnité à son employeur. Ce raisonnement a également été suivi dans une affaire récente³. En l'espèce, un salarié a signé un contrat de travail qui aurait dû prendre effet au 18 juin 2018. En date du 14 juin 2018, le salarié a néanmoins envoyé un courrier recommandé à destination de son employeur pour l'informer qu'il souhaite finalement renoncer à son engagement.

L'employeur a reproché au salarié d'avoir démissionné avec effet immédiat en l'absence de toute faute dans son chef et a dès lors demandé la condamnation de ce dernier, sur base des articles L. 121-5., L. 124-4., L. 124-6. et L. 124-10. du Code du travail, ainsi que sur base des articles 1134 et suivants du Code civil, à une indemnité pour atteinte à l'image en raison des retards engendrés dans la prestation des services pour d'autres clients, une indemnité pour la perte financière ainsi qu'une indemnité compensatoire de préavis. Le salarié, quant à lui, a soutenu qu'il n'a pas agi avec une légèreté blâmable en démissionnant avant son entrée en fonction et a demandé le rejet des différentes demandes d'indemnisation de l'employeur.

La Cour d'appel a retenu « qu'il ne saurait être reproché à A de ne pas avoir respecté les dispositions de l'article L. 121-5. (4) du Code du travail relatif à la résiliation du contrat de travail pendant la période d'essai, faute d'avoir été applicables au moment de la communication de sa décision à son employeur, « de ne pas donner suite à la proposition de collaboration ».

Aux termes de l'article 1134 du Code civil, les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel ou pour les causes que la loi autorise. Elles doivent être exécutées de bonne foi. Il est établi et non contesté que A a informé son employeur en date du 14 juin 2018, qu'il n'entendait pas honorer l'engagement signé le 5 juin 2018, alors qu'il était parfaitement informé des tenants et des aboutissants de cet engagement, et plus particulièrement du fait que, dans l'appel d'offres remporté par son employeur, l'identité du consultant était un élément essentiel. (...) La façon d'agir intempestive de A a été qualifiée à juste titre de « légèreté blâmable » par le tribunal du travail, qui à bon droit, a retenu que A avait engagé sa responsabilité contractuelle en raison de ce comportement fautif. ».

Quant aux différentes demandes indemnitaires formulées par l'employeur, ce dernier a été débouté de sa demande en indemnisation pour la perte financière subie. La Cour d'appel a estimé en effet qu'aucun élément du dossier n'aurait permis d'établir la réalité de ce dommage. De plus, l'employeur a été débouté de sa demande en indemnisation liée au non-respect du préavis applicable durant la période d'essai vu que la disposition légale y relative n'était pas applicable au moment de la résiliation du contrat de travail. Enfin, l'employeur s'est au moins vu accorder l'indemnisation pour le préjudice résultant de l'atteinte à l'image de l'entreprise, celle-ci n'a été évaluée qu'à 1.500 €. Cet arrêt illustre l'inégalité de traitement entre les deux parties en cas de résiliation unilatérale du contrat de travail avant la prise d'effet de ce dernier : en cas de résiliation de la part de l'employeur, le salarié aurait droit à une indemnisation forfaitaire pour préavis non respecté tandis que l'employeur ne peut même pas se faire attribuer une indemnité sur base des dispositions du Code du travail alors que le contrat de travail n'a pas encore pris effet. De plus, le préjudice subi par l'employeur en raison de la résiliation prématurée du contrat de travail par le salarié doit être chiffré, détaillé et prouvé.

PHILIPPE HECK

Conseiller affaires juridiques
et sociales auprès de la FEDIL
philippe.heck@fedil.lu

¹ Cour d'appel, 18.10.2018, n° 45303 du rôle

² Cour d'appel, 06.03.2014, n° 39102 du rôle

³ Cour d'appel, 01.07.2021, n° CAL-2020-00529 du rôle.





**Investir,
c'est purement
financier.
Non, c'est
aussi pour
la planète.**

En investissant¹⁾ dans nos fonds socialement responsables, **BNP Paribas Climate Impact, Smart Food et Ecosystem Restoration**, vous vous engagez à nos côtés pour soutenir la biodiversité.

Découvrez nos fonds ISR sur
bgl.lu/fr/donner-du-sens

Soutien à Natur&ëmwelt
1 EUR reversé
par tranche de
1.000 EUR investis²⁾



**BGL
BNP PARIBAS**

**La banque
d'un monde
qui change**

1) Offre soumise à conditions. Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque. Voir conditions en agence. Bénéficiez, jusqu'au 31/12/2021, d'une réduction de 50 % des droits d'entrée.

2) Valable jusqu'au 31/12/2021. Infos et conditions sur bgl.lu/fr/donner-du-sens

BGL BNP PARIBAS S.A. – 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg : B 6481 – Communication Marketing octobre 2021



Publications de la FEDIL



Resilience of critical entities



National Climate Goal for Industry



Digital Services Act



Position on Luxembourg's National Emission Trajectories



Déclaration de Paris sur le renforcement de la francophonie économique



Position on the Fit for 55 Package

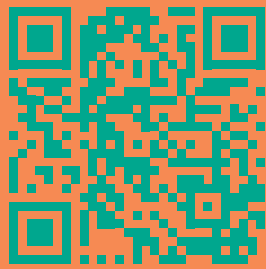


FEDIL note on the EU ETS reform and the introduction of a Carbon Border Adjustment Mechanism (CBAM)

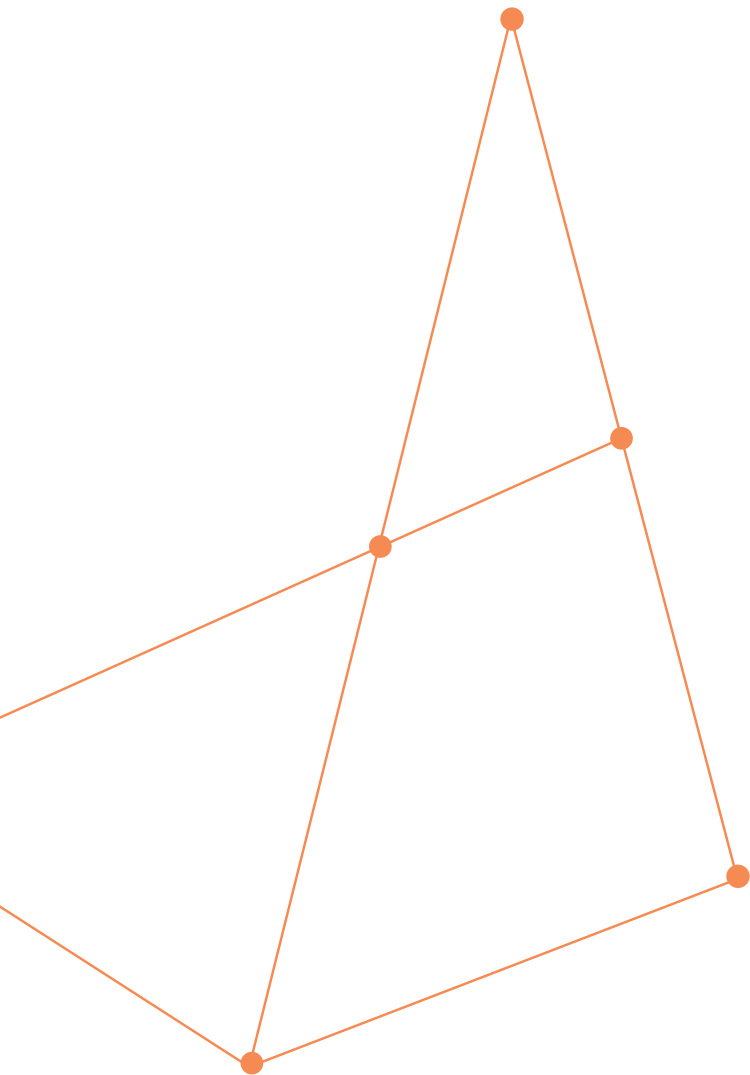


Plastic Packaging Recycling

Plus de publications et positions sur **WWW.FEDIL.LU**



**TOUTES LES ACTUALITÉS
DE LA FEDIL ET DE L'INDUSTRIE
SUR *www.fedil.lu/newsfeed***



écho des entreprises

FEDIL – The Voice of Luxembourg's Industry

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
B.P. 1304
L-1013 Luxembourg
echo@fedil.lu

Service publicité :
josette.conzemius@ic.lu
(+352) 48 00 22 – 510

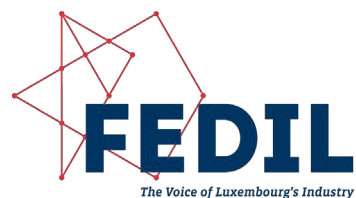
Éditeur :
FEDIL a.s.b.l.
The Voice of Luxembourg's Industry
R.C.S. Luxembourg F 6043
www.fedil.lu

Directeur : René Winkin
Rédactrice en chef : Laurence Kayl
Mise en page : Rodney Ndong-Eyogo
Conception : Cl. ff

Impression : Imprimerie Centrale
Paraît 6 fois par an
Tirage : 2.000 exemplaires

© Copyright 2021 FEDIL

Tous droits réservés.
Des reproductions peuvent être
autorisées en ligne par www.lord.lu.





**Soutenir ceux qui font l'économie,
de près comme de loin.**



YOUR
BRIDGE
TO LIFE

Envie d'étendre
vos activités ?

SPUERKEESS.LU